



16/04/2020

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

Lutte contre le coronavirus

Quatre fonds spéciaux mis en place

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara et le gouvernement se sont retrouvés, hier, au Palais présidentiel pour leur rencontre hebdomadaire. La guerre contre le Covid-19 était au centre des échanges de ce Conseil des ministres.



Le conseil des ministres s'est tenu dans son nouveau format. Des ministres au Palais autour du Président et d'autres en visioconférence.

(PHOTO PRÉSIDENTE)

2

Fraternité Matin

Nation

Jeudi 16 avril 2020

Regard

Santé et solidarité

Santé et solidarité. C'est ainsi que nous résumons le Conseil des ministres qui s'est déroulé hier. C'est le deuxième depuis l'éclatement de la crise sanitaire en Côte d'Ivoire. Hier, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour protéger les Ivoiriens et tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire. 100 millions de masques ont été commandés. 30 millions arriveront dans notre pays au plus grand tard le 20 avril. À côté de cela, il y aura la production locale. Dans une interview parue dans notre quotidien hier, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, indiquait que la Côte d'Ivoire avait la capacité de produire des millions de masques par mois.

Par
ÉTIENNE ABOUA

Le gouvernement a aussi pris des mesures pour éviter la flambée des prix de tout ce qui entre dans la lutte contre la pandémie. Le mercredi 8 avril, le gouvernement avait annoncé des exonérations des droits et taxes de douane sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus. Hier, le gouvernement a décidé d'un prix plafond pour le gel hydroalcoolique qu'on utilise ces derniers jours à profusion contre le Covid-19. Les prix en fonction des quantités seront connus sous peu. La santé des Ivoiriens et de tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire est la priorité des priorités du gouvernement. Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, sous l'égide du Président de la République, Alassane Ouattara, ne ménage aucun effort pour stopper la propagation du virus. Mais ils ont besoin de nous. Par notre division, la crise sanitaire pourrait passer rapidement. Pour permettre à chacun et à tous de supporter les effets drastiques de cette pandémie, des fonds ont été mis en place. Pour les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises, pour le secteur informel. Ainsi qu'un fonds spécial humanitaire. Comme on peut le voir, tout est prévu par le gouvernement. Il serait bon maintenant pour nous tous d'agir en toute responsabilité afin d'arrêter la propagation du virus.

Lutte contre le coronavirus

Quatre fonds spéciaux mis en place

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara et le gouvernement se sont retrouvés, hier, au Palais présidentiel pour leur rencontre hebdomadaire. La guerre contre le Covid-19 était au centre des échanges de ce Conseil des ministres.



Le conseil des ministres s'est tenu dans son nouveau format. Des ministres au Palais autour du Président et d'autres en visioconférence. (PHOTO PRÉSIDENCE)

Dans le même format que le dernier Conseil des ministres, c'est-à-dire présence de quelques ministres au Palais présidentiel, le reste en visioconférence, le Chef de l'État, Alassane Ouattara, et les membres du gouvernement ont tenu le deuxième Conseil des ministres depuis l'intrusion de la maladie à coronavirus en Côte d'Ivoire. Ce sujet était donc en bonne place sur la table du gouvernement. Dans son point- presse, le porte-parole de l'équipe gouvernementale, Sidi Touré, ministre de la Communication et des Médias, a annoncé que le gouvernement mettrait en place quatre fonds spéciaux pour soutenir les populations. Le premier est le fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds spécial de solidarité Covid-19. "Conformément au plan national de riposte sanitaire à la pandémie du Covid-19, notamment dans son volet social et humanitaire, ce fonds est destiné à financer les actions de solidarité du gouvernement à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie du Covid-19 et leur famille, particulièrement les personnes âgées

et les personnes en situation de handicap. Il prend également en compte les malades indigents, les familles des personnes indigentes décédées des suites de la maladie à coronavirus, les enfants et adolescents vulnérables des orphelinats, pouponnières et les enfants en situation de rue confinés du fait de cette pandémie", a indiqué le porte-parole du gouvernement. Ce fonds sera constitué par des dotations budgétaires, des dons de particuliers, de pays, d'institutions, d'entreprises. Il permettra d'assurer la sécurité alimentaire et psychosociale de la population par son approvisionnement en vivres et non vivres et un appui psychologique durant la pandémie. Le deuxième fonds spécial est destiné aux grandes entreprises. Il s'agit du Fonds de soutien aux grandes entreprises (Fspge Covid-19). Le troisième fonds concerne la prise en charge des petites et moyennes entreprises. Il est dénommé Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises (Fspme Covid 19). Ces deux fonds, selon le porte-parole du gouvernement, sont dotés d'une enveloppe globale de 250 milliards de FCfa dont 150

milliards pour le Fspme Covid-19. L'État apporte ainsi un appui financier tant aux grandes entreprises qu'aux petites. Le gouvernement veut ainsi protéger l'outil de production et les emplois pour garantir l'équilibre de l'économie nationale. Le quatrième fonds prend en compte le secteur informel. Un fonds dénommé Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel. Avec une enveloppe de 100 milliards, l'État ne veut pas laisser sur le bas-côté l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'État. Les acteurs du secteur informel seront identifiés. Ils pourront bénéficier de prêts. Avec ce fonds, l'État procédera au refinancement des institutions de crédit intervenant dans le cadre de la mise en œuvre des projets de financement. La gestion de l'ensemble de ces fonds fera l'objet d'un contrôle de l'inspection générale des finances et d'un cabinet international d'audit. Autre mesure du gouvernement, c'est la suspension de certaines procédures dans le domaine de l'habitat. "Le Conseil a adopté une ordonnance portant suspension des procédures

d'expulsion des locataires et de révision à la hausse du loyer des baux d'habitation ainsi que son projet de loi de ratification. Compte tenu de la situation exceptionnelle engendrée par le Covid-19 qui affecte fortement le portefeuille des ménages, cette ordonnance institue une dérogation provisoire au dispositif légal en matière de révision à la hausse de loyer et d'expulsion pour les baux à usage d'habitation. Elle interdit toute augmentation des loyers pendant la période allant du 1er avril 2020 au 31 juin 2020 et suspend, sur la même période, toute procédure d'expulsion de locataire", a fait savoir le porte-parole du gouvernement. Le Conseil a également adopté, hier, un décret portant prorogation de l'état d'urgence. En raison du nombre croissant de personnes contaminées par la maladie, ce décret proroge l'état d'urgence déclaré le 23 mars sur l'ensemble du territoire national pour une nouvelle période allant du 15 avril au 30 avril, en vue de consolider le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades. Le Conseil a aussi entendu et adopté une communi-

cation relative à la prorogation de la fermeture des établissements scolaires et universitaires. Le gouvernement a décidé de proroger la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et supérieur, décidée le 16 mars, pour une nouvelle période allant du 17 avril au 17 mai en vue de contrer la propagation de la maladie. Au cours de la rencontre d'hier, le Conseil a adopté un décret portant plafonnement des prix du gel hydro-alcoolique. Cette mesure, selon le ministre Sidi Touré, vise à lutter contre les pratiques spéculatives qui entraînent une augmentation abusive du coût de ces produits indispensables à l'observation des mesures barrières contre la pandémie du Covid-19. A cet effet, a-t-il dit, "ce décret fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour la commercialisation du gel hydroalcoolique destiné à l'hygiène corporelle, quelle que soit leur dénomination commerciale. Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, à pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés".

ÉTIENNE ABOUA

Agriculture : un comité interministériel des matières premières créé

Le mercredi 15 avril 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de loi et d'ordonnances
- Projets de décret
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications
- D/- Divers

**A/- Mesures générales
Projets de Loi et
d'ordonnances**

-Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé :

Le Conseil a adopté une ordonnance modifiant les articles 47 et 265 du Code de procédure civile, commerciale et administrative, ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance, qui s'inscrit dans le cadre du processus d'amélioration du climat des affaires, participe également de la stratégie initiée par le Gouvernement afin d'assurer la compétitivité et l'équilibre de l'économie nationale fortement impactée par les effets dévastateurs de la pandémie de Coronavirus (COVID-19). Elle introduit des mécanismes innovants pour abrégier les procédures et simplifier le déroulement des procès.

Elle institue, notamment dans le fonctionnement des juridictions civiles, commerciales et administratives, la tenue de conférences préparatoires afin de renforcer la qualité des procédures judiciaires et de réduire les délais entre la saisine des juridictions et le prononcé des décisions.

En outre, elle fixe la délivrance des grosses des décisions rendues par les tribunaux et cours dans un délai maximal de trois (03) jours après leur enregistrement, afin d'assurer la célérité de leur exécution.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;



Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly... (PHOTO.PRESIDENCE)

Le Conseil a adopté une ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité COVID-19, ainsi que son projet de loi de ratification.

Conformément au plan national de riposte sanitaire à la pandémie de COVID-19, notamment dans son volet social et humanitaire, ce fonds est destiné à financer les actions de solidarité du Gouvernement à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie de COVID-19 et leurs familles, particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Il prend également en compte les malades indigents, les familles des personnes indigentes décédées par suite de la maladie à Coronavirus 2019, les enfants et adolescents vulnérables des orphelins, des pouponnières et les enfants en situation de rue.

Constitué par des dotations budgétaires, des dons de particuliers, de pays, d'institutions, d'entreprises, le fonds permettra d'assurer la sécurité alimentaire et psychosociale de la population durant la pandémie.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, dénommé FSGE COVID-19, ainsi que son projet de loi de ratification.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Promotion des PME, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

Le Conseil a adopté une or-

donnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME COVID-19, ainsi que son projet de loi de ratification.

Conformément au plan national de riposte sanitaire national à la pandémie de COVID-19, notamment dans son volet économique, ce fonds ainsi que celui cité précédemment, sont dotés d'une enveloppe globale de 250 milliards de francs CFA dont 100 milliards de francs CFA pour le FSGE COVID-19 et 150 milliards de francs CFA pour le FSPME COVID-19 afin d'apporter aux entreprises en difficulté, tant les grandes que les petites entreprises, l'appui financier nécessaire de l'Etat à la préservation des outils de production et de l'emploi, en vue de garantir l'équilibre de l'économie nationale.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère des Transports, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Artisanat, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de la Promotion des PME, le Secrétariat

d'Etat auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes et le Ministère de la Culture et de la Francophonie;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel, ainsi que son projet de loi de ratification. Ce fonds permettra l'identification des acteurs du secteur informel impactés par la crise sanitaire du COVID-19 en vue de déterminer leurs besoins en financement, de leur octroyer des prêts et de procéder au refinancement des institutions de crédit intervenant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de financement.

La gestion de l'ensemble de ces fonds fera l'objet d'un contrôle de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et d'un cabinet international d'audit.

Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant suspension des procédures d'expulsion des locataires et de la révision à la hausse du loyer des baux d'habitation, ainsi que son projet de loi de ratification.

Compte tenu de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie du COVID-19 qui affecte fortement le por-



...pilote un comité interministériel chargé de simplifier certaines procédures dans le domaine agricole. (PHOTO D'ARCHIVES)

tefeuille des ménages, cette ordonnance institue une dérogation provisoire au dispositif légal en matière de révision à la hausse des loyers et d'expulsion pour les baux à usage d'habitation. Elle interdit toute augmentation des loyers pendant la période allant du 1er avril 2020 au 30 juin 2020 et suspend, sur la même période, toute procédure d'expulsion de locataire.

PROJETS DE DECRET
Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de l'état d'urgence.

En raison du nombre croissant de personnes contaminées par la maladie à Coronavirus 2019, ce décret proroge l'état d'urgence déclaré le 23 mars 2020 sur l'ensemble du territoire national, pour une nouvelle période allant du 15 au 30 avril 2020, en vue de considérer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades.

Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté un décret portant plafonnement des prix des gels hydroalcooliques. Cette mesure vise à lutter contre les pratiques spéculatives qui entraînent une augmentation abusive du coût de ces produits indispensables à l'observation des mesures barrières contre la pandémie du COVID-19. A cet effet, ce décret fixe, pour une période de trois (03) mois, des prix plafonds pour la commercialisation des gels hydroalcooliques destinés à l'hygiène corporelle, quelle que soit leur dénomination commerciale.

Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, à pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés.

Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté un décret portant modification du décret n° 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire.

Ce décret intègre à la liste des normes obligatoires, la norme sur le gel hydroalcoolique, la norme sur les masques barrières et la norme sur les gants en caoutchouc à usage



L'Agence ivoirienne de presse a un nouveau comité de gestion. (PHOTO D'ARCHIVES)

chirurgical, stériles et non réutilisables. Cette mesure vise à garantir l'efficacité des gants, des masques et des gels hydroalcooliques devenus des produits de première nécessité dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pandémie du COVID-19.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Ministère de la Communication et des Médias;

Le Conseil a donné son accord en vue du renouvellement des Membres du Conseil de Gestion de l'Agence Ivoirienne de Presse, en abrégé (AIP). Ainsi, sont nommées membres du Conseil de Gestion de l'Agence Ivoirienne de Presse, les personnes ci-après :

- Monsieur Issa TIEVOLO BAMBA, représentant le Président de la République ;
- Monsieur SANOGO Bakary, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur KEÏTA Zakarya, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur BOLATI Bi Suy Julien Charlemagne, représentant le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- Monsieur KEBE Yacouba, représentant le Ministre chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Monsieur FOFANA Mamadou, représentant le Ministre chargé de la Communication ;
- Monsieur SANOGO Isack Siaka, représentant le Ministre chargé de l'Economie Numérique ;
- Monsieur YAO Konan Florent, représentant le Ministre chargé du Budget ;
- Monsieur GBATO Tonga Guillaume, représentant les Associations Professionnelles de Journalistes.

C/- COMMUNICATIONS
Au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la prorogation de la fermeture des établissements scolaires et universitaires. Le Conseil a décidé de proroger la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et supérieur décidée le 16 mars 2020, pour une nouvelle période allant du 17 avril au 17 mai 2020 en vue de lutter contre la propagation de la maladie.

Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Dévelop-

pement Rural, en liaison avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Promotion de la Riziculture, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat; Le Conseil a adopté une communication relative aux modalités de mise en œuvre du programme d'urgence pour le soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la maladie à Coronavirus 2019.

Le plan national de riposte sanitaire à la pandémie du COVID-19 prévoit pour le secteur agricole, dont les filières de l'anacarde, du coton, de l'hévéa, du palmier à

huile, du cacao et du café, un appui financier d'un montant de 250 milliards de francs CFA ainsi qu'un montant de 50 milliards de francs CFA pour soutenir le secteur des productions alimentaires dont 20 milliards de francs CFA pour les intrants. L'opérationnalisation de ce programme d'urgence consistera en des transferts publics prenant en compte, notamment le soutien aux prix et le soutien aux revenus, la fourniture de biens et de services incluant notamment la subvention des engrais, l'aménagement de parcelles et la distribution de semence. Ce dispositif sera accompagné de l'élaboration d'une réglementation spécifique adaptée à la mise en œuvre dudit programme. Aussi, en raison de l'urgence et de la gravité de la situation, le Conseil a décidé de mettre en place un cadre de gouvernance simplifié dénommé Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP) piloté par le Premier Ministre. Ce Comité, élargi à tous les Ministères concernés par le secteur agricole, sera appuyé par des unités opérationnelles d'exécution issues du secteur public et du secteur privé.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux projets d'Accorde de partenariat portant sur «Early Lear-

ning And Nutrition (ELAN)» et «Child Learning and Education Facility (CLEF)».

Dans le cadre du partenariat avec la Fondation Jacobs, signé en octobre 2016, le Conseil a donné son accord pour la signature de deux (02) accords portant sur la mise en œuvre des initiatives ELAN et CLEF du Programme

«Transformer l'Education dans les Communautés de Cacao».

L'accord CLEF prévoit la création d'un fonds de 67,5 milliards de francs CFA destinée à améliorer l'accès à l'éducation et à renforcer corrélativement la lutte contre le travail des enfants. S'agissant de l'accord ELAN, il vise également la création d'un fonds pour la stimulation précoce et la nutrition des jeunes enfants. Prévu pour être doté de 24,5 milliards de francs CFA, ce fonds permettra d'améliorer l'accès aux services de nutrition de même que la qualité de ces services, pour un meilleur développement de la petite enfance.

D- DIVERS

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Le Conseil a entendu un point de la situation du Plan de Riposte Sanitaire au COVID-19. Dans le cadre de l'exécution du budget de ce plan d'un montant de 95,880 milliards de francs CFA, plusieurs commandes de matériels ont été passées. Il s'agit, entre autres, de masques, de réactifs et de tests de dépistage rapide. Ainsi, une première livraison de 30 millions de masques sera réceptionnée le 20 avril 2020.

Quant aux dons reçus, ils ont été distribués aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Le Conseil a entendu un point de la situation du processus d'identification.

A ce jour, ce sont 130 000 personnes qui ont été identifiées sur un objectif de 6,5 millions de Cartes Nationales d'identité (CNI) à renouveler à l'horizon d'octobre 2020.

Au regard de la situation particulière liée à la pandémie du COVID-19, et afin de garantir la continuité de l'opération en cours, l'Office Nationale de l'Etat Civil et de l'identification applique des mesures sanitaires dans l'ensemble de ses centres. Il s'agit, entre autres, du respect des mesures barrières et de la désinfection des appareils après chaque identification ■

FAIT A ABIDJAN, LE 15 AVRIL 2020

SIDI TIEMOKO TOURE

Ministre de la Communication et des Médias.

Porteparole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci



Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement. (PHOTO: HONORE BOSSON)

Porte-parole
du Gouvernement

• Gon Coulibaly jauge et salue les capacités des structures de riposte

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Amadou Gon Coulibaly, a effectué, hier après-midi, une visite dans des structures intervenant dans la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire du Covid-19. En compagnie de plusieurs ministres dont ceux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Mabri Toikoussé, de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Eugène Aka Aouélé et Diakité Sidiki, de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, il a respectivement mis le cap sur l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire situé à Adiopodoumé, commune de Sogon. Ensuite, il s'est rendu au service des maladies infectieuses et tropicales du Chu de Treichville, à la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire et enfin au Centre d'accueil, de consultation et de prélèvement de Cocody Saint-Jean. Au terme de cette visite, Amadou Gon Coulibaly s'est dit impressionné par la capacité de la Côte d'Ivoire à faire face au Coronavirus. « Je dois rendre un hommage aux chercheurs et personnels de l'Institut Pasteur pour ce que



La visite du Premier ministre dans des structures sanitaires l'a conduit aussi à la Nouvelle PSP.

J'ai pu voir », s'est-il réjoui, après avoir visité les installations de ce centre d'analyse et de recherche. Gon Coulibaly a souligné que cette structure est un grand centre d'excellence dont la Côte d'Ivoire peut être fière tant au niveau de la sous-région que du continent africain, grâce aux appareils de pointe dont elle dispose. C'est donc à juste-titre que, précise le Premier ministre, sont traités tous les prélèvements du Covid-19. « L'institut a eu à traiter 3370 cas pour 638

cas positifs à la date du 14 avril, selon le ministère de la Santé », rappelle-t-il. Des lits de réanimation modernes, 138 millions de masques en cours de livraison. Lors de son incursion aux maladies infectieuses, Amadou Gon Coulibaly a pu s'imprégner du dispositif de ce centre qui prend en charge les cas les plus sérieux. Sur place, il a pu voir dix-huit lits de réanimation déjà prêts à accueillir les malades et aussi « 24 nouveaux

lits de réanimation équipés des machines les plus modernes pour maintenir en vie toutes les personnes souffrant de difficultés respiratoires, même les cas les plus graves ». Un dispositif qui sera, selon lui, répliqué

au Chu de Yopougon, à Anyama et à l'Hôpital militaire d'Abidjan (Hima). Rappelant que le plan de riposte contre cette pandémie est estimé à 95,880 milliards Fcfa, le Premier ministre, lors de la visite de la Nouvelle pharmacie de la santé publique, a dit être fier des stocks en médicaments et en matériels de protection dont dispose la Côte d'Ivoire. Le Chef du gouvernement s'est dit heureux de savoir que, sur la base de la décision prise par le Président de la République de rendre les masques gratuits, la Côte d'Ivoire a passé commande de 138 millions de masques. « Le 20 avril, trente millions de masques seront disponibles sur Abidjan et le reste de la commande, dans les jours à venir », révèle-t-il. Avant d'indiquer qu'avec ce stock, la Côte d'Ivoire pourra tenir environ quatre mois,

puisque'une autre commande sera faite pour permettre au pays d'atteindre un nombre global de 200 millions de masques. La visite achevée, il a salué le ministre de la Santé pour la qualité du Centre d'accueil, de consultation et de prélèvement de Cocody. C'est un centre moderne comportant toutes les commodités depuis l'accueil, la consultation, le prélèvement et la délivrance des résultats. Gon Coulibaly n'a pas manqué d'appeler une fois de plus les populations à la discipline, au civisme et surtout au respect des consignes et des mesures barrières. Pour lui, la stratégie du gouvernement qui consiste à dépister, tracer, isoler et soigner donne de bons résultats parce que l'Etat s'est donné les moyens pour la riposte sanitaire ■ HERVÉ ADOU

• Charlemagne Bleu : « Il faut dénoncer ceux qui transportent la maladie dans les villages »

Le Président de la République, Alassane Ouattara, dans le cadre de la riposte nationale contre le coronavirus, a décrété, le 23 mars dernier, l'état d'urgence et instauré un couvre-feu tous les jours de 21 heures à 5 heures. Il a corsé cette mesure, le 29 mars, par une décision d'isolement du grand Abidjan des autres villes du pays. Depuis l'annonce de ces mesures visant à lutter efficacement contre la propagation du Covid 19 en Côte d'Ivoire, les autorités policières ont mis en place des dispositifs de contrôle et s'emploient avec énergie à faire échec à toute tentative de contournement des décisions gouvernementales. Pour le commissaire Charlemagne Bleu, les forces de sécurité font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire appliquer les directives en vigueur. « Si des personnes passent à travers les mailles de nos filets, s'ils contournent nos dispositifs sécuritaires pour transporter la maladie dans les villages et infecter de pauvres innocents, ce sont des criminels. Il faut donc les dénoncer, même si ce sont nos parents », a fortement recommandé le représentant du ministre de la Sécurité et de la Pro-



Commissaire Bleu Charlemagne.

tection civile, hier, au point de presse journalistique sur la pandémie du Covid 19 au Plateau. Sur le bilan sécuritaire des 24 dernières heures, Charlemagne Bleu a fait savoir que dix individus ont été interpellés à l'intérieur du pays pour violation du couvre-feu, 22 personnes ont été assistées (14 à Abidjan et 8 à l'intérieur), dont 13 pour urgence sanitaire. Cinq engins ont été mis en fourrière. Cinq corps ont également été enlevés. « Au 23e jour de la mise en œuvre du couvre-feu, nous enregistrons 753 personnes interpellées, 274 personnes assistées, 273 engins mis en fourrière et 48 corps enlevés », a énuméré le commissaire. Il s'est félicité de la

stagnation des données journalières. Cela dénote, selon lui, une meilleure appropriation par les populations des mesures sécuritaires en vigueur. Le porte-parole des forces de sécurité est, par ailleurs, revenu sur la tentative d'agression enrayée dans la nuit du mardi à mercredi à Angré par des éléments du district de police de Cocody. « Il s'agit d'une bande armée de cinq individus qui, profitant du couvre-feu, ont escaladé la clôture pour s'introduire dans une habitation non loin du terminus 81-82. Mis aux arrêts, ils iront répondre de leurs actes devant la justice », a expliqué Charlemagne Bleu. Avant d'ajouter qu'il y a parmi ces malfaiteurs, deux peintres, un artiste, un étudiant et un laveur de voiture. Edith Kouassi, conseiller technique au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a réitéré l'appel du gouvernement à la vigilance et au respect des directives de protection et des mesures barrières pour contrer le Covid 19 en Côte d'Ivoire. Elle a insisté sur la nécessité et l'urgence de rompre la chaîne de contamination par une application stricte et rigoureuse des dispositions restrictives ■ GERMAIN GABO

• Le Roi du Sanwi Amon N'Douffou V invoque les mânes

Ce mercredi 15 avril, le Roi Nanan Amon N'Douffou V, entouré des plus hauts dignitaires de son royaume, a initié à la cour royale de Krindjabo une cérémonie de purification et d'invocation des mânes pour éloigner de notre pays cette pandémie qui fait des ravages dans le monde. Instant solennel, mais aussi fait inhabituel qui mérite d'être souligné. Sa Majesté Nanan N'Douffou V a profité de l'occasion pour saluer les efforts considérables du Président Alassane Ouattara et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly pour contenir la pandémie, porter secours et assistance aux populations et aider les couches sociales les plus défavorisées à affronter ce virus. Il a tenu particulièrement à remercier le Premier ministre qui a fait la semaine dernière un important don de plus de 150 millions de Francs CFA en vivres et non vivres pour aider les populations du Sanwi à appliquer les mesures barrières et à surmonter certaines difficultés de la vie quotidienne en cette période. Pour la circonstance et pour donner un cachet solennel à cette cérémonie qui s'est déroulée dans le strict respect du protocole traditionnel, les « kômians » sont sortis pour consacrer l'acte de purification, le tambour sacré a également tonné pour donner écho aux messages et aux prières adressés aux mânes des ancêtres. Suite à cette cérémonie, Nanan Kotia, porte-parole du Roi du Sanwi, a indiqué : « Ce matin, c'est avec joie



La cour royale de Krindjabo en pleine libation pour appeler les ancêtres à la lutte contre cette pandémie. (PHOTO: DR)

de recevoir des vivres et des non vivres. Un soutien qu'il lui fallait pour pouvoir faire face à cette pandémie. Les actions du Premier ministre dans cette région ne se comptent plus : l'ouverture du canal, la réhabilitation des pompes villageoises, le Chu d'Abisso en construction, un pont sur la Bia, des grandes écoles en construction, des infrastructures dont le peuple a besoin pour son épanouissement... C'est pour cela que le peuple Sanwi et son Roi expriment toute leur gratitude à Amadou Gon Coulibaly. Toutes ces actions sont fortement gravées dans la mémoire collective du peuple agni sanwi. C'est pour cela que le président Alassane Ouattara et son Premier ministre Gon Coulibaly peuvent compter sur le peuple Sanwi. Chaque fois que le Président de la République et son Premier ministre auront besoin de nous, nous serons à leur disposition... » Ils profitent aussi de l'occasion pour célébrer leurs fils, les ministres Aka Aouélé et Kobenan Kouassi Adjoumani ■ BLEDSON MATHIEU

de recevoir des vivres et des non vivres. Un soutien qu'il lui fallait pour pouvoir faire face à cette pandémie. Les actions du Premier ministre dans cette région ne se comptent plus : l'ouverture du canal, la réhabilitation des pompes villageoises, le Chu d'Abisso en construction, un pont sur la Bia, des grandes écoles en construction, des infrastructures dont le peuple a besoin pour son épanouissement... C'est pour cela que le peuple Sanwi et son Roi expriment toute leur gratitude à Amadou Gon Coulibaly. Toutes ces actions sont fortement gravées dans la mémoire collective du peuple agni sanwi. C'est pour cela que le président Alassane Ouattara et son Premier ministre Gon Coulibaly peuvent compter sur le peuple Sanwi. Chaque fois que le Président de la République et son Premier ministre auront besoin de nous, nous serons à leur disposition... » Ils profitent aussi de l'occasion pour célébrer leurs fils, les ministres Aka Aouélé et Kobenan Kouassi Adjoumani ■

BLEDSON MATHIEU
SERCOM COUR ROYALE
KRINDJABO

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

10

Efraternité **Nation**

Jeudi 16 avril 2020

• Une opportunité pour parents et enfants de se rapprocher

Pris dans la pression de leurs activités professionnelles, les parents ont du mal à suivre leurs enfants au quotidien. Plutôt qu'une source de souffrance, la période de confinement est une opportunité pour parents et enfants de se rapprocher. C'est ainsi que Dr Messingue Jean, psychologue clinicien-psychothérapeute, perçoit cette période qui pourrait être objet de stress pour les familles. « Le confinement en lui-même est négatif. Cependant, il peut être bénéfique aux parents pour créer un cadre de vie familial agréable ».



Le psychologue Messingue Jean voit le confinement sous un bon angle.

Pour le psychologue-clinicien, nombre de parents craignent la cohabitation permanente avec leur progéniture et leurs conjoints dans cette période de confinement. Il n'est pas rare que certains soient perdus et ne sachent quoi faire. Car, faut-il le souligner, la plupart partent de chez eux le matin et ne retournent que le soir. Dès lors, ils ignorent tout des activités de leur progéniture, aussi bien les résultats sco-

laires que les relations sociales. Autant se réjouir alors du confinement qu'impose le coronavirus pour rattraper, selon lui, des situations et donner libre cours à la créativité. « Les parents devraient expliquer aux enfants, dans leur langage, ce que le monde vit aujourd'hui. Ceci, en créant des espaces leur permettant d'exprimer leurs émotions. Car ceux-ci vivent

aussi des manques par rapport à l'école et leurs petits camarades. D'où l'obligation de les rassurer par rapport à l'école, les impliquer dans la recherche de solutions pour développer des valeurs et la résilience ». Et pourquoi pas, de l'avis de l'orateur, donner libre cours à la créativité. Ce qui pourrait se traduire par le développement des activités telles que faire la cuisine, ap-

prendre les leçons et s'adonner au tourisme à partir de films. De sorte qu'ils puissent un jour dire que les « moments les plus agréables de leur vie sont ceux qu'ils ont passés avec leurs parents dans la période de confinement ».

Poursuivant, Dr Messingue inscrit ses conseils sur le long terme, au vu de la gravité du Covid-19 et de l'incertitude sur sa fin. Dès lors, il propose aux populations de s'adonner à des pratiques telles que la relaxation, la méditation, tout en muant le confinement en retraite professionnelle et spirituelle pour en tirer le maximum de profit. « La situation que nous vivons aujourd'hui est plus qu'une crise sanitaire. C'est l'humanité tout entière qui est bouleversée et désorientée dans son existence. Le Covid-19 peut devenir une crise psychologique et même spirituelle, avec la fermeture éventuelle des lieux de culte ».

En somme, il faut ménager sa monture pour aller plus loin.

MARCELLINE GNEPROUST

Grain de Sel
PAR GERMAINE BON

Le port du masque obligatoire ?

Le monde entier est ébranlé par un tout petit virus. Comme disent les enfants « c'est petit mais c'est grand ». Et tous les pays s'organisent pour freiner la chaîne de propagation. Là où les populations respectent scrupuleusement les mesures barrières, la propagation a fortement diminué. L'exemple de la Chine, qui a enregistré les premiers cas de coronavirus au monde, est patent. La ville de Wuhan capitale de la province du Hubei, située en Chine centrale, qui était l'épicentre de la pandémie, a levé les mesures après dix semaines de confinement. La priorité est accordée aux malades déjà pris en charge dans les hôpitaux et centres dédiés. Autour des quartiers, des résidences, l'on a érigé des barrières et les populations se sont organisées en une police pour contrôler toute entrée et sortie des quartiers ou des maisons ainsi que tous les mouvements.

Cela a marché. Mais chez nous, en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, les mesures prises par le Chef de l'Etat et le gouvernement sont foulées aux pieds par la population. On ne se sent pas concerné parce que nous ne sommes pas malades » ou « nos proches ne sont pas malades », entend-on. C'est une question de conscience ! Les Ivoiriens ont cette manière de tout banaliser ou de responsabiliser tel ou tel parti politique ou accablent le pouvoir.

Garant de la vie des citoyens, le gouvernement et le Chef de l'Etat dictent des mesures, appellent les populations, les chefs religieux, les guides communautaires, les associations et Ong à relayer les informations par la sensibilisation auprès des populations même dans les hameaux les plus reculés. Mais non, on s'en fout ! Et chaque jour, le bilan fait par le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique montre bien l'avancée inquiétante du covid-19 dans les communautés. Mais on n'en a pas conscience. L'économie est au ralenti, on n'en a pas conscience ! Année blanche ou pas, on n'en a pas conscience. Les emplois sont menacés, on n'en a pas conscience non plus.

Et le couvre-feu n'est pas respecté. Il se trouve des malins, dans des quartiers qui se regroupent pour causer comme en temps normal, au-delà de 21 heures qui est le début du couvre-feu. La police ne peut être partout à la fois, mais la conscience individuelle ou même collective peut nous interpeller que nous sommes en face d'un ennemi invisible qui peut venir de partout et de nulle part. Pourquoi ne pas se transformer en des policiers de nos quartiers, nos cours communes, nos villages et campements ? On n'en a pas aussi conscience !

Le port de masque obligatoire ! La encore, le constat est très amer. C'est comme si le gouvernement n'a rien dit. Car nombreux sont les Ivoiriens et ceux qui vivent en Côte d'Ivoire qui ne se cassent pas la tête pour porter un masque. Le prétexte : « On n'a pas d'argent pour acheter tous les jours des masques. Que le gouvernement qui a pris cette mesure vienne nous en distribuer », chante-t-on dans nos maisons, nos quartiers. Mais, reste chez toi, si tu n'as pas de masque. C'est plus simple que de l'eau à boire. C'est pourquoi, le gouvernement a ajouté à cette autre mesure : la réduction des sorties et déplacement inutiles. On n'en a pas conscience. Et j'en souffre. Dans le domaine des transports en commun, dans les gbakas, les taxis, les passagers continuent de s'asseoir côte à côte sans porter de masques. Dans les marchés, quelques personnes seulement protègent leurs nez et bouches. C'est tout simplement inquiétant.

Alors question : Jusqu'à quand comprendrons-nous que le coronavirus est une réalité qui fait des ravages dans le monde ? Il n'y a qu'à voir les décomptes mortuaires que l'on entend tous les jours dans le monde, sur les chaînes internationales et sur les réseaux sociaux.

Respectons les mesures barrières pour nous protéger et protéger nos proches et les autres. C'est le meilleur vaccin actuellement en attendant l'aboutissement des recherches scientifiques pour un vaccin ou un médicament contre le covid-19.

• La Mugefci offre 10 millions de F Cfa aux agents de santé

La Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (Mugef-Ci) ne veut pas être en marge de l'élan de solidarité nationale contre le coronavirus. Son Conseil d'administration a exprimé sa solidarité à l'endroit des fonctionnaires et agents

de l'Etat, notamment les agents de santé qui sont en première ligne dans la lutte contre le Covid-19 en Côte d'Ivoire. Une délégation dudit Conseil conduite par son président, Mesmin Komôé, a été reçue le 8 avril par le Dr Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène pu-

blique, à son cabinet sis au 16^e étage de la Tour C. Mesmin Komôé a remis, au nom de la Mugef-Ci, un chèque d'un montant de 10 000 000 de F Cfa afin de permettre au ministre d'offrir du matériel de protection aux agents de santé également adhérents de la Mutuelle. Pour lui, «

l'essence de la Mugef-Ci étant la solidarité, il était de bon droit qu'elle réagisse à l'appel du Chef de l'Etat. C'est pourquoi, malgré ses maigres moyens, elle vient avec 10 millions de F Cfa soutenir le personnel soignant en première ligne de cette pandémie ». Mesmin Komôé n'a pas manqué de remercier, féliciter et encourager le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique pour ses actions au quotidien dans la lutte contre le Covid-19. La Mugefci s'est dit prête à l'accompagner dans cette lutte. Eugène Aka Aouélé a salué l'action de solidarité de la Mugefci. Il a saisi l'occasion pour demander à tous les fonctionnaires et agents de l'Etat en activité comme à la retraite de respecter scrupuleusement les mesures barrières afin de bouter loin du pays cette maladie. Il a aussi rassuré le donateur quant à l'utilisation transparente de ce don.

MARC YEVOU
(SERCOM MUGEF CI)

ANNONCE

TOTAL COTE-D'IVOIRE SA met en vente un terrain sis à ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, île de PETIT BASSAM, formant l'angle des rues « PIERRE & MARIE CURIE » et « LOUIS LUMIERE », d'une superficie de MILLE TROIS CENT CINQ (1.305) mètres carrés.

Vous voudrez bien déposer vos propositions de prix sous pli fermé au siège social de **TOTAL Côte-d'Ivoire SA sis à Abidjan, Zone 3, 100 Rue des Brasseurs, Immeuble Rive Gauche, 3^e étage.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 21 22 23 73 ou le 88 71 83 25, tous les jours ouvrables de 08h à 17h.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Transport routier

Le non-respect des mesures barrières au Covid-19 sera sanctionné

Le ministre des Transports a donné l'information aux responsables des Associations du secteur des transports, hier, lors d'une cérémonie de remise de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains.

Le gouvernement a décidé de hausser le ton face aux comportements des transporteurs qui n'appliquent pas les mesures barrières édictées pour freiner la propagation de la pandémie du coronavirus. Le ministre des Transports, Amadou Koné, a annoncé, hier, qu'à compter d'aujourd'hui, les transporteurs qui ne respectent pas ces mesures seront sanctionnés. « Ces sanctions sont nécessaires pour sauver l'activité de ceux qui appliquent les mesures. Il faut protéger ces derniers », a déclaré Amadou Koné lors d'une brève cérémonie de

remise de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains aux acteurs du secteur du transport, dans l'enceinte de l'immeuble Postel 2001. En plus des sanctions directes, les contrevenants ne seront pas éligibles à l'aide que le gouvernement prévoit d'apporter aux transporteurs, a-t-il ajouté. Les mesures portent notamment sur la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transports en commun, le port de masques et de gants pour le conducteur et à cela vient de s'ajouter le port obligatoire de cache-nez par les usagers. « Les transporteurs doivent

veiller à ce que tous leurs passagers se conforment à la décision gouvernementale qui rend obligatoire le port du masque sur tout le territoire du Grand Abidjan. Si cela n'est pas respecté, les passagers seront débarqués et le transporteur sanctionné », a-t-il soutenu. Il n'a cependant pas précisé la nature de la sanction, même s'il a dit qu'« il faut les sortir du circuit pour que ceux qui respectent les mesures puissent continuer de travailler ». Amadou Koné a rappelé aux transporteurs que l'objectif du gouvernement est d'éviter de suspendre les transports en commun qui sont



Le ministre Amadou Koné, micro en main, sensibilise à l'application des mesures barrières au Covid-19. (PHOTOS : DR)

potentiellement un vecteur important de propagation du coronavirus. Pour cela, il faut que les mesures barrières soient scrupuleusement respectées, a-t-il indiqué. Le ministre a aussi rappelé aux transporteurs les ap- puis financiers prévus par le gouvernement pour soutenir leur activité ■ DAVID YA

Société Hôtelière de l'Autoroute SA (SHA SA)
Société anonyme au capital de 484.760.000 F CFA
Siège social : Immeuble de l'hôtel Ibis Marcorcy, 15 BP 594 Abidjan 15
RCCM 44197 Côte d'Ivoire

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Hôtelière de l'Autoroute SA (SHA SA) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 avril 2020 à 14h00, dans les locaux d'AccorInvest Abidjan, situés dans les galeries extérieures de l'hôtel Novotel Abidjan, 10 Avenue du General de Gaulle, Plateau, Abidjan, Côte d'Ivoire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales ;
- Approbation desdits comptes et desdites conventions, quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées au conseil ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par tout mandataire de son choix.

L'inventaire, les états financiers de synthèse annuels, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, 15 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

Don du ministère des Transports



Remise symbolique du don à Diaby Ibrahim, directeur général du Haut conseil du patron des entreprises du transport.

- Le ministre des Transports, Amadou Koné, a remis, hier, un lot de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains aux organisations syndicales du secteur du transport routier. Ci-dessous, le détail.
- Gel hydroalcoolique : 25 cartons
 - Savon liquide : 40 cartons
 - Essuie-tout : 35 rouleaux
 - Poubelles : 68
 - Seaux grand format : 68
 - Seaux petit format : 50
- A cela s'ajoutent près de 10.000 cache-nez remis à la Police spéciale de la sécurité routière (Pssr) pour être mis à la disposition des chauffeurs, convoyeurs (apprentis) et passagers lors des prochaines missions de contrôle et de sensibilisation ■ D. YA

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1399

12

Fraternité Matin

Nation

Jeudi 16 avril 2020

Transport routier

Le non-respect des mesures barrières au Covid-19 sera sanctionné

Le ministre des Transports a donné l'information aux responsables des Associations du secteur des transports, hier, lors d'une cérémonie de remise de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains.

Le gouvernement a décidé de hausser le ton face aux comportements des transporteurs qui n'appliquent pas les mesures barrières édictées pour freiner la propagation de la pandémie du coronavirus. Le ministre des Transports, Amadou Koné, a annoncé, hier, qu'à compter d'aujourd'hui, les transporteurs qui ne respectent pas ces mesures seront sanctionnés. « Ces sanctions sont nécessaires pour sauver l'activité de ceux qui appliquent les mesures. Il faut protéger ces derniers », a déclaré Amadou Koné lors d'une brève cérémonie de

remise de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains aux acteurs du secteur du transport, dans l'enceinte de l'immeuble Postel 2001. En plus des sanctions directes, les contrevenants ne seront pas éligibles à l'aide que le gouvernement prévoit d'apporter aux transporteurs, a-t-il ajouté. Les mesures portent notamment sur la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transports en commun, le port de masques et de gants pour le conducteur et à cela vient de s'ajouter le port obligatoire de cache-nez par les usagers. « Les transporteurs doivent

veiller à ce que tous leurs passagers se conforment à la décision gouvernementale qui rend obligatoire le port du masque sur tout le territoire du Grand Abidjan. Si cela n'est pas respecté, les passagers seront débarqués et le transporteur sanctionné », a-t-il soutenu. Il n'a cependant pas précisé la nature de la sanction, même s'il a dit qu'« il faut les sortir du circuit pour que ceux qui respectent les mesures puissent continuer de travailler ». Amadou Koné a rappelé aux transporteurs que l'objectif du gouvernement est d'éviter de suspendre les transports en commun qui sont



Le ministre Amadou Koné, micro en main, sensibilise à l'application des mesures barrières au Covid-19. (PHOTOS : DR)

potentiellement un vecteur important de propagation du coronavirus. Pour cela, il faut que les mesures barrières

soient scrupuleusement respectées, a-t-il indiqué. Le ministre a aussi rappelé aux transporteurs les ap-

puis financiers prévus par le gouvernement pour soutenir leur activité ■

DAVID YA

Société Hôtelière de l'Autoroute SA (SHA SA)
Société anonyme au capital de 484.760.000 F CFA
Siège social : Immeuble de l'hôtel Ibis Marcory, 15 BP 594 Abidjan 15
RCCM 44197 Côte d'Ivoire

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Hôtelière de l'Autoroute SA (SHA SA) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 21 avril 2020 à 14h00, dans les locaux d'AccorInvest Abidjan, situés dans les galeries extérieures de l'hôtel Novotel Abidjan, 10 Avenue du General de Gaulle, Plateau, Abidjan, Côte d'Ivoire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales ;
- Approbation desdits comptes et desdites conventions, quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Fixation du montant des indemnités de fonctions allouées au conseil ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par tout mandataire de son choix.

L'inventaire, les états financiers de synthèse annuels, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, 15 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

Don du ministère des Transports



Remise symbolique du don à Diaby Ibrahim, directeur général du Haut conseil du patronat des entreprises du transport.

Le ministre des Transports, Amadou Koné, a remis, hier, un lot de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains aux organisations syndicales du secteur du transport routier. Ci-dessous, le détail.

- Gel hydroalcoolique : 25 cartons
- Savon liquide : 40 cartons
- Essuie-tout : 35 rouleaux
- Poubelles : 68
- Seaux grand format : 68
- Seaux petit format : 50
A cela s'ajoutent près de

10.000 cache-nez remis à la Police spéciale de la sécurité routière (Pssr) pour être mis à la disposition des chauffeurs, convoyeurs (apprentis) et passagers lors des prochaines missions de contrôle et de sensibilisation ■

D. YA

Emmanuel Macron sur Rfi

“ Nous devons absolument aider l’Afrique ”

Dans une interview exclusive accordée à Rfi le mardi 14 avril, le Président français explique sa stratégie pour aider l’Afrique à faire face à la pandémie du coronavirus.

RFI : Lundi, lors de votre allocution aux Français, vous avez bien sûr parlé essentiellement de la France. Mais vous avez aussi évoqué d’autres pays du monde. Vous avez notamment appelé à une annulation massive de la dette contractée par les pays du Sud. Est-ce à dire que votre inquiétude ne porte pas seulement sur la France, elle porte aussi sur l’Afrique ?
Emmanuel Macron : Oui, très profondément. Parce que je pense que la période dans laquelle nous entrons et que nous sommes en train de vivre collectivement touche aujourd’hui tous les continents. Et nous voyons l’extrême difficulté à affronter ce virus et apporter des réponses dans les pays les plus développés, les systèmes sanitaires les plus robustes : les États-Unis, l’Europe, la Chine... Quand on regarde aujourd’hui la situation de l’Afrique, sur le plan sanitaire, sur le plan économique, sur le plan climatique, il est évident que nous lui devons la solidarité. Avant de parler de cette action coordonnée, un mot sur le risque lui-même. Depuis un mois, beaucoup président une catastrophe sanitaire en Afrique. Mais ce n’est pas le cas.



L’Afrique aujourd’hui a une vulnérabilité sanitaire : il y a le VIH, la tuberculose, la malaria...
C’est d’ailleurs pour ça qu’on s’est mobilisés à Paris, en octobre dernier, pour le Fonds mondial, pour aider aussi l’Afrique en particulier à se battre contre ces grandes pandémies. L’Afrique aujourd’hui est le continent le plus touché par le choc climatique et le changement climatique. Je pense à la Zambie, qui vient d’essuyer l’une des plus grandes sécheresses depuis 1981, les cyclones qui viennent de toucher le Mozambique, l’Afrique de l’Est qui est attaquée par les criquets, les difficultés qu’on connaît dans le lac Tchad et la sécheresse qui continue... Donc, on parle d’un continent dont des dizaines de millions d’habitants aujourd’hui vivent dans leur chair ce qu’est le choc climatique. On parle d’un continent qui vit la grande difficultés économiques. Regardons les chiffres, là aussi : en 2012 en Afrique, on a une dette sur PIB qui est de 30%. Aujourd’hui, elle est de 95%. Donc, les difficultés que je suis en train de décrire vont s’aggraver même si le Covid-19 n’était pas une catastrophe sanitaire – et je ne sais pas dire aujourd’hui s’il ne sera pas. Donc, nous devons absolument aider l’Afrique à renforcer ses capacités à répondre au choc sanitaire et nous devons, a fortiori, l’aider sur le plan économique à répondre à cette crise qui est déjà là. Nous devons être à ses côtés. C’est ce que j’ai voulu lancer au G20, il y a quelques semaines. Nous avons tenu une visioconfé-

rence, j’ai utilisé le temps de parole de la France pour dire : « On va se tenir ensemble, agir pour nos pays, et c’est déjà très dur. On doit absolument aider l’Afrique à s’en sortir. C’est un devoir moral, humain, pour l’Afrique et pour nous ». Et c’est ce que j’ai ensuite enclenché avec les leaders africains qui étaient là, dans un travail qui est la méthode à laquelle je crois : mobilisation pour l’Afrique et partenariat avec les leaders. Il y a dix jours, j’ai été invité par le président Ramaphosa à une réunion du Bureau africain par téléphone. J’ai pu échanger avec lui et plusieurs dirigeants, les présidents Ahyi (Ahmed), [Paul] Kagame, [Macky] Sall, [Ibrahim Boubacar] Keita, et Moussa Faki [Mahamat], le président de la Commission. Et nous avons pu discuter des propositions que j’ai voulu faire à ce moment-là. C’est ce plan pour l’Afrique en quatre axes que nous avons bâti avec les leaders africains. On a aujourd’hui tous les leaders européens du G20, ainsi que l’Espagne, le Portugal et quelques autres, qui sont avec nous.

Concernant ce plan pour l’Afrique en quatre axes, commentons peut-être par l’axe sanitaire. Que peut-on faire pour les pays, africains notamment qui manquent de lits de réanimation ? Que peut faire l’Europe ? Que peut faire la France ?
Mobiliser des financements de court terme. On a le Fonds mondial, et là-dessus, Peter Sands [le directeur exécutif du Fonds mondial], le président Kaberuka [ancien président de la Banque africaine de développement] sont prêts à mobiliser une partie de ce qu’on a justement levé pour aller financer cet axe-là et financer des équipements de première nécessité

pour secourir, sauver, protéger...
Mais, Monsieur le président, ce Fonds mondial est contre le sida, contre le paludisme, contre la tuberculose. Est-ce qu’on ne risque pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul ?
Non. Alors, vous avez parfaitement raison, il ne s’agit pas de détourner les 14 milliards qu’on a levés, mais de commencer avec quelques centaines de millions pour amorcer les choses.
Qu’est-ce qu’on veut faire avec ça ?
On veut permettre d’absorber le choc, et donc de mobiliser les autres puissances du G20 pour permettre de monter les capacités et ce dont les systèmes de santé ont besoin aujourd’hui. On a besoin, vous l’avez dit, de lits, de respirateurs, donc il faut pouvoir acheter ces matériels. Nous, on est en train d’en reproduire pour nos propres systèmes, mais je veux qu’on puisse en produire au-delà pour aussi, ensuite, fournir nos partenaires africains. Et le déphasage entre, si je puis dire, nos pics épidémiques qui ne semblent pas arriver en même temps, j’espère, va nous aider. Il faut tout faire aussi, c’est pour ça que j’ai beaucoup parlé avec nos partenaires africains, pour qu’ils décident au maximum du confinement et qu’ils retardent l’épidémie. Plus ils la retardent, plus les Européens sont en situation de leur apporter de l’aide, parce qu’on n’aura pas les pics épidémiques au même moment.
Les deux maisons ne brûleront pas en même temps...
Écoutez, il faut tout faire, en tout cas, pour le ralentir partout. Et je pense qu’il est très important qu’on ait un peu de décalage. Mais l’idée, c’est de pouvoir

acheter ce matériel, de pouvoir protéger, de pouvoir répondre, et de pouvoir accélérer nos essais cliniques pour un traitement et un vaccin. Et de le faire, là, de manière synchrone. Et je pense que ce qu’on peut réussir, dans le cadre de cette pandémie, c’est ce qu’on n’a jamais réussi à faire et qui est, je crois, essentiel si on veut permettre à l’Afrique de résister et sortir le monde de cette épidémie. C’est de dire : « Sur les traitements et le vaccin, on a une approche qui est la diffusion en même temps, dans nos continents, du traitement et du vaccin, quand on l’aura trouvé ». De ce volet sanitaire, on arrive donc au volet recherche. Il y a d’éminents épidémiologistes en Afrique, on l’a vu lors de la riposte contre Ebola. Malheureusement, il n’y a pas toujours les infrastructures nécessaires.

les plus loin de ces besoins de base, pour s’assurer qu’ils ont un accès aux soins primaires, à l’alimentation et à la survie.
Le quatrième axe de votre action coordonnée, c’est le volet économique, le volet financier. Les pays africains doivent rembourser quelque 365 milliards de dollars à leurs créanciers. Comment allez-vous convaincre ces créanciers, publics mais aussi privés, chinois, européens, américains, de renoncer à une telle somme ?
C’est colossal ! Quand on regarde comment toutes les économies développées ont répondu à la crise, on a fait deux choses : un choc de politique monétaire et un choc de politique budgétaire. Les banques centrales, la Banque d’Angleterre, la FED, la BCE, ont eu une politique monétaire massive au mois de mars, sans précédent en termes de rapidité et de magnitude. Et ensuite, une réponse budgétaire, que les gouvernements sont en train de prendre. Dans ce contexte, il n’y a pas d’équivalent monétaire sur le continent africain, et c’est la double peine : il n’y a pas la possibilité de faire cette création monétaire et ce mouvement justement nécessaire aux économies. En plus, on assiste, dans ces pays qui étaient en train d’émerger, à une fuite des capitaux qui accroît leurs difficultés. La réponse, l’équivalence, c’est ce que le FMI fait avec les bonds de tirage spéciaux. C’est cet objectif des 500 milliards, et on doit réussir à pousser cela et à allouer le maximum qu’on peut. C’est le premier pilier. Le deuxième, sur le plan budgétaire, il passe par le sujet du service de la dette, ce que vous avez évoqué. Vous avez rappelé les chiffres, et ils sont cruels. Chaque année, un tiers de ce que l’Afrique exporte sur le plan commercial sert à servir sa dette. C’est sûr ! Et on a accru ce problème ces dernières années. Je souhaite qu’on apporte une réponse la plus forte possible sur ce sujet, parce qu’il n’est pas soutenable. Je l’ai dit hier aux Français : je suis favorable à une initiative d’annulation de dette massive, c’est le seul moyen d’y arriver. À court terme, on a eu une discussion. Il y a quatre représentants spéciaux qui ont été mandatés par l’Union africaine, ils ont fait des propositions que j’ai souhaité qu’on reprenne. Ces propositions, c’était de dire : « moratoire ». Parce qu’on a beaucoup discuté, ils ont beaucoup travaillé. Ils disent : « L’annulation, on n’y arrivera pas tout de suite ». Mais le moratoire, ça veut dire quoi ? Ça veut dire on ne rembourse plus les intérêts, vous nous laissez de l’oxygène. On étale cette dette, et on peut peut-être mettre tout le monde d’accord autour de cette idée. Mercredi soir, le G20 Finances

doit acter, je touche du bois, en tout cas on y a mis tout notre capital politique, de ce moratoire sur les dettes à l’égard de l’Afrique. Moratoire qui touche les membres du club de Paris, mais aussi la Chine, la Russie, l’ensemble des économies du Golfe, et les grands bailleurs multilatéraux. C’est une première mondiale. Ça veut dire que le temps de la crise, on laisse les économies africaines respirer et ne pas servir les intérêts de la dette. C’est une étape indispensable, et je pense que c’est une formidable avancée. Maintenant, elle doit précéder d’autres étapes sur lesquelles nous devons travailler, qui sont des étapes de restructuration de la dette africaine. Il faut le faire sans évidemment pénaliser les pays africains les plus rigoureux, qui se sont attachés à avoir une politique de soutenabilité. Mais on ne peut pas non plus dire : « Cet effort ne sera fait que par quelques-uns, et les autres ne le feront pas ». Il doit être, si je puis dire, le même chez tous les grands bailleurs.
Les Chinois sont détenteurs de quelque 40% des créances actuelles sur l’Afrique. Est-ce que vous avez parlé avec le numéro 1 chinois, Xi Jinping ? Est-il d’accord pour réévaluer cette dette, voire pour l’annuler, comme vous l’avez demandé ?
Je n’ai pas eu une discussion avec lui sur ce sujet. Je sais pour lui l’importance que revêt l’Afrique. Je ne doute pas une seule seconde que pour le président chinois, la situation aujourd’hui de l’Afrique justifie un geste de cette importance. Donc c’est une discussion que nous aurons, soit dans le cadre d’un G20, s’il pouvait se tenir dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines, soit sur un plan bilatéral, parce que je vais le solliciter sur ce point. Mais je pense que c’est un geste important que la Chine doit faire pour accompagner ce travail. Ce qui est sûr, c’est que vous avez rappelé les chiffres : la Chine est aujourd’hui un grand bailleur du continent africain. Tous les bailleurs du continent africain doivent être dans cette logique d’efforts pour aider le continent africain à traverser cette crise. Et donc elle y aura son rôle et sa part.
Et les créanciers privés ?
Je l’ai dit : tous. Moralement, humainement, c’est notre devoir, de manière partenariale avec l’Afrique. Donc je pense que les bailleurs publics, privés, bilatéraux et multilatéraux, doivent s’engager dans cette logique. Moi, j’ai donné un horizon. Maintenant, on doit réussir, tous, à se mettre autour de la table et mener ce travail. C’est inédit. ■

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité Matin

Nation

Mercredi 15 avril 2020

Souleymane Diarrasouba: (ministre du Commerce et de l'Industrie) :

“Les prix sont globalement maîtrisés sur les marchés”

Un mois après les mesures de plafonnement des prix des produits entrant dans la lutte contre le Covid-19, et des denrées alimentaires sur les marchés, le ministre du Commerce et de l'industrie, Souleymane Diarrasouba, fait le point et annonce la possibilité de produire en Côte d'Ivoire plus de 8 millions de masques par mois.

À la survenue du coronavirus en Côte d'Ivoire le 11 mars, plusieurs actions ont été menées par votre ministère. Quel bilan dressez-vous aujourd'hui, un mois après ?

Je voudrais indiquer que depuis le 11 mars 2020, jour de la déclaration du premier cas de coronavirus dans notre pays, il a été, en effet, constaté une hausse des prix des gels hydro-alcooliques de l'ordre de 45 à 300% sur le marché. Les investigations menées par mes services auprès des acteurs intervenant dans les circuits de distribution n'ont pas permis de déceler, dans la structure des prix, les facteurs explicatifs. Cette évolution des prix relevait donc de pratiques spéculatives.

En réponse à cette spéculation, nous avons procédé au plafonnement des prix des gels hydro-alcooliques afin de permettre l'accessibilité des populations, sur toute l'étendue du territoire national, aux gels hydro-alcooliques devenus pour la circonstance des produits de première nécessité. Des instructions fermes ont ensuite été données aux agents de contrôle, sur tout le territoire national, afin d'intensifier leur présence sur le marché et de veiller au respect des prix maxima fixés.

Les sanctions infligées aux contrevenants (amendes et saisies des produits) ont eu pour effet de stabiliser les prix et d'éviter la spéculation. Tout en nous satisfaisant des résultats de cette mesure, je voudrais surtout féliciter mes collaborateurs. Il s'agit notamment des inspecteurs du commerce, à travers nos directions régionales, qui sont sur le terrain pour veiller au respect des prix et à traquer les commerçants véreux, afin de protéger le pouvoir d'achat des populations.



Je voudrais également encourager nos partenaires que sont les associations de consommateurs à poursuivre leurs actions de sensibilisation sur le terrain et à remonter au ministère tous les dysfonctionnements et agissements délictueux constatés.

Qu'en est-il des mesures de lutte contre la fraude et la contrefaçon ?

En matière de lutte contre les produits contrefaits, nous restons vigilants sur tout ce qui pourrait constituer un danger sanitaire supplémentaire pour la population. Le Comité National de Lutte contre la

Contrefaçon (CNLC) est en alerte. D'ailleurs, il a récemment procédé à des vérifications de terrain qui se sont révélées négatives, après avoir reçu un signalement. Nous ne perdons pas de vue l'importance de la mission de protection des consommateurs et de l'activité industrielle durant cette période de pandémie du Covid-19. Bien au contraire, mes services s'y attèlent au quotidien. Je voudrais mettre à contribution les consommateurs et les entreprises, en les invitant à saisir mes services en cas de fraude ou de contrefaçon observée sur le terrain.

Au-delà de ce qui précède, nous avons renforcé la sensibilisation et l'information des populations sur la disponibilité des produits de grande consommation ainsi que sur les prix. L'objectif est de les rassurer sur la disponibilité des produits et les prix moyens sur les marchés. Et ce, afin d'éviter les affluences et attroupements qui pourraient accroître le risque de contamination. Nous sensibilisons également aux mesures barrières nécessaires pour éviter le Covid-19. Aussi, en liaison avec d'autres ministères et les municipalités, des systèmes de rotation et d'alternance sont uti-

lisés pour éviter des foules compactes observées en temps normal sur nos marchés. Nous encourageons les municipalités et les associations de commerçants à la mise en œuvre effective des mesures barrières, notamment dans nos marchés.

Le site internet du ministère et celui du Conseil national de lutte contre la vie chère (CNLVC), ainsi que nos différentes émissions à la télévision nationale permettent de diffuser des messages de sensibilisation.

En outre, dans le souci de toucher rapidement et efficacement une audience en masse, nous avons développé d'autres outils de communication relatifs à la radio et aux publications régulières sur les réseaux sociaux.

Des pharmacies vendent des masques de protection contre le Covid-19 à 7 500 voire 8 000 Fcfa. Que faites-vous pour éviter une telle inflation préjudiciable aux populations ?

Je voudrais rappeler que le Conseil national de sécurité, à l'issue de sa réunion du 9 avril, a rendu obligatoire le port du masque, notamment dans le District d'Abidjan. Il a préconisé sa gratuité pour les populations vulnérables et sa fabrication par l'industrie locale et l'importation massive de masques destinés à l'usage de la population. La question de l'inflation liée au masque ne se pose donc plus, au grand soulagement des populations. Dans l'urgence, nous incitons nos entreprises locales à fabriquer des masques qui répondent aux normes de qualité. Plusieurs entreprises textiles/habillement nous ont manifesté leur intérêt pour produire localement des masques aux standards internationaux. Nous allons passer à la

phase opérationnelle de ces offres pour mettre à la disposition des populations ivoiriennes des masques de qualité. Cela entre dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises locales et limiter les effets négatifs du Covid-19 sur l'économie nationale.

Cependant, en cas de spéculation sur le marché, nous n'hésiterons pas à plafonner les prix (des masques, ndr), conformément à l'article 2 de l'ordonnance n°2019-389 du 8 mai 2019, modifiant l'ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013, relative à la concurrence, ratifiée par la loi n°2019-990 du 27 novembre 2019.

Êtes-vous satisfait de la mise en œuvre des procédures de simplification d'importation et d'exportation des produits entrant dans le dispositif de lutte contre le Covid-19 ?

Dans le cadre de lutte contre le Covid-19, le gouvernement a mis en place un dispositif en matière d'importation et d'exportation. Il porte entre autres sur le sursis au paiement des pénalités liées aux frais de magasinage au port durant la période de la crise, en vue de réduire les charges des entreprises, et l'acceptation des versions dématérialisées des documents requis dans le cadre des procédures douanières. S'ajoutent à ce dispositif le report du paiement des droits de douanes détenus par le Trésor public sur les importations des produits de première nécessité, en vue de renflouer la trésorerie des entreprises ; l'exonération des droits et taxes relatifs aux importations d'équipements, matériels et autres intrants de santé liés à la lutte contre le Covid-19 (médicaments, consommables, dispositifs

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et de savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1365

Eternité-Matin Nation

3

Mercredi 15 avril 2020

médicaux, thermomètres à infrarouge, gels hydro-alcooliques). Il s'agit, dans le dernier cas, de permettre aux entreprises du secteur de la santé d'assurer la continuité de leurs activités. Le traitement diligent et prioritaire des envois urgents et des marchandises sensibles (produits alimentaires, denrées périssables, intrants pour des industries, ...) fait partie de ce dispositif.

Malgré la pandémie du Covid-19, le commerce international (importation et exportation) se poursuit, avec notamment l'ouverture de nos différentes frontières (terrestre, maritime, aérien) à la circulation des marchandises. Ce qui permet, grâce aux facilitations sus-indiquées, aux opérateurs économiques d'approvisionner le marché national et d'exporter les produits semi-finis ou de rente à l'étranger. Une task force opérationnelle comportant le secteur privé et le secteur public est en train d'être mise en place pour régler au quotidien les problèmes et dysfonctionnements constatés. De plus, en liaison avec le secteur privé, nous suivons l'actualité de l'évolution des cours des matières



Des dispositions sont prises pour assurer l'approvisionnement continu des marchés en vivres.

premières, des produits de grande consommation, des intrants et leur disponibilité sur les marchés internationaux. C'est ainsi que le gouvernement a prévu dans la matrice de mesures de soutien à l'économie, une dotation au titre des importations des produits de première nécessité. **Des dispositions sont-**

elles prises pour la continuité du ravitaillement des marchés en denrées alimentaires au cas où la crise sanitaire venait à perdurer ? Les dispositions que nous venons d'évoquer permettent d'assurer le ravitaillement des marchés, notamment en denrées alimentaires importées. Le

plan de riposte sera adapté selon la durée de la crise. Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly y veille personnellement et différents mécanismes seront mis en place afin que notre dépendance des produits importés puisse diminuer à terme. C'est pourquoi, le gouvernement a mis en place un

fonds de soutien au secteur du vivrier d'un montant de 50 milliards de francs CFA et un fonds de 250 milliards en soutien aux différentes filières agricoles et agro-industrielles. Sur la base des stocks de produits disponibles en entrepôt en Côte d'Ivoire, des commandes en cours et de la production locale en

vivriers, en produits manufacturés, nous avons une visibilité sur les 2 à 5 prochains mois pour la plupart des produits de grande consommation. Les populations vivant en Côte d'Ivoire doivent garder leurs habitudes de consommation en ne cédant pas à la panique pour éviter une pénurie artificielle et la flambée des prix. Le secteur privé, moteur de la croissance économique, avec l'appui de l'Etat, doit également jouer sa partition en faisant preuve d'ingéniosité pour préserver l'emploi et l'outil de production.

Durant cette crise, la mise en œuvre de différents Plans de continuité d'activité (Pca) au sein des entreprises, intégrant les mesures sanitaires, reste essentielle pour préserver la dynamique économique de notre pays. Afin de nous permettre de limiter les effets néfastes liés à cette crise, je demande aux populations de respecter scrupuleusement les mesures barrières et toutes les décisions prises par le gouvernement, sous la haute autorité du Président de la République.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR **GOORE BI HUÉ**

● La Côte d'Ivoire a la capacité de produire plus de 8 millions de masques par mois

Les échanges avec les opérateurs du secteur industriel national ont montré que la Côte d'Ivoire a les potentialités et la capacité de produire localement plus de 8 millions de masques par mois, avec les entreprises locales telles que Utex/Cotivo, Uniwax, Ftq, Seritex, Tex-ci... et des artisans locaux. « a assuré avec force convictions, le ministre ivoirien du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba. Ce nombre de masques, ajoute-t-il, pourrait augmenter avec l'entrée en production d'autres entreprises locales du textile. Cette option s'inscrit dans l'une des priorités du gouvernement ; à savoir la transformation des matières premières locales pour créer de la valeur ajoutée, des emplois et de la richesse. D'où la mobilisation par le ministère en charge de l'industrie, des entreprises industrielles du secteur de la confection textile. Pour accélérer la fabrication



La production, sur place, des masques de protection respectant les normes sanitaires va favoriser la distribution à grande échelle aux populations.

de ces masques, le gouvernement entend apporter un appui multiforme aux entreprises concernées, afin de leur permettre de mettre à la disposition de la population

des masques de qualité et de créer de la valeur ajoutée et des emplois supplémentaires. Il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire occupe, dans la sous-région, une

place importante pour l'industrie cosmétique, notamment dans la fabrication des gels-hydroalcooliques. Ces industriels fabricants de gels hydroalcooliques, se félicite

le ministre, ont accepté volontiers d'appliquer les mesures prises par le gouvernement en augmentant d'une part leurs capacités de production de gels hydroalcooliques, mais aussi de savons et de produits alimentaires pour le marché local de façon exclusive, et d'autre part, en plafonnant les prix desdits gels. Certains industriels ont instauré des systèmes de vacation, réorganisé les plans et rythmes de travail (rotation, télétravail, congés, etc.) pour assurer la continuité de la production industrielle de façon sûre, en vue de l'approvisionnement des marchés. Souleymane Diarrassouba rappelle, au demeurant, que le gouvernement a mis en place un fonds de soutien au secteur du vivrier d'un montant de 50 milliards de francs CFA et surtout un fonds de 250 milliards de nos francs en soutien aux différentes filières agricoles et agro-industrielles

Au-delà de ce qui précède, indique le ministre en charge du Commerce et de l'Industrie, « nous avons renforcé la sensibilisation et l'information des consommateurs sur la disponibilité des produits de grande consommation et de stocks de sécurité, ainsi que sur les prix. L'objectif est de rassurer les populations sur la disponibilité des produits et les prix moyens sur les marchés, afin d'éviter les affluences et attroupements qui pourraient accroître le risque de contamination ». Aussi, en liaison avec d'autres ministères et les municipalités, des systèmes de rotation et d'alternance sont utilisés pour éviter des foules compactes observées en temps normal sur nos marchés. Nous encourageons les municipalités et les associations de commerçants à la mise en œuvre effective des mesures barrières, notamment dans nos marchés.

G. BI HUÉ

Des nominations au Conseil du café-cacao, à la Sndi, la Haca et l'Anp

Suite de la page 3

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;

Sont nommées Membres du Comité Consultatif du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

Représentants de l'Etat

1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

2) Au titre de la Primature :

- Monsieur ANGNIMAN Acah Pierre ;

3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Madame Minatou Fanta COULIBALY-KONE ;

4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KONIN Kabran ;

5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur MANLAN Michel ;

- Monsieur Albert KOUATELAY ;

6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Monsieur KEITA Mactar Michel Djépa.

Représentants des producteurs

- Monsieur KOUAKOU Tano Fidel ;

- Monsieur DEBA MLAN-HOUE Alfred ;

- Madame BAKAYOKO Alimata.

Représentants de l'Interprofession de la Filière Café-Cacao et de l'Organisation Professionnelle des Banques et Assurances

1) Au titre du Collège des Banques et Assurances :

- Monsieur Daouda Coulibaly ;

2) Au titre du Collège des Acheurs :

- Monsieur BAMBA Mamadou Adama ;

3) Au titre du Collège des Ex-

portateurs :

- Monsieur KONE Ismaël Mamadou Pierre ;
- Monsieur Stéphane APOQUE.

4) Au titre du Collège des Broyeurs :

- Monsieur TETE Germain.

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

Représentants de l'Etat

1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

2) Au titre de la Primature :

- Monsieur KESSE Feh Lambert ;

3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Monsieur SOUMAHORO Dely ;

4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur COULIBALY Siaka Mnyahah ;

5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

2- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement Informatique, en abrégé Sndi, les personnes ci-après :

- Monsieur Arthur ALOCO, représentant le Président de la République ;
- Monsieur MEBETI DOS-SO, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur DOSSO Sinaly, représentant le Ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Monsieur HIEN TOTO Jean-Paul, représentant le



Le gouvernement a procédé, hier, à la nomination de dirigeants de la filière café-cacao... (PHOTOS : DP)

Le gouvernement a procédé, hier, à la nomination de dirigeants de la filière café-cacao...

Ministre chargé du Plan et du Développement ;

- Monsieur KALLO Mamadou, représentant le Ministre chargé de l'Economie Numérique et de la Poste ;

- Monsieur OUATTARA Fétigué, représentant le Ministre chargé de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- Monsieur OUATTARA KLO Georges, représentant le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;

- Monsieur SEKA SEKA Ciément, représentant le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- Monsieur Tiedji TRAORE, représentant le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maitre René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Carmel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;

- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;

- Madame OUATTARA Mono Boyaga Hortense épouse SERY, représentant le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- Monsieur COULIBALY Jean-Claude, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;
- Monsieur ANGOA Tché Victorien, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;

- Monsieur TRA Bi Charles Lambert, représentant les Directeurs de Publication ;

- Monsieur YAO Kouakou Patrice, représentant les éditeurs de presse ;

- Monsieur SERME Lassina, représentant les producteurs d'information numérique ;

- Monsieur ASSOMOLLI Konan Téléphore, représentant les distributeurs de presse ;

Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

- Monsieur KONE Samba, représentant le Président de la République, Président ;
- Monsieur KOUAME Abo Faustin, représentant le Président de l'Assemblée Nationale ;

- Monsieur BAMBA Hamidou, représentant le Ministre chargé de la Communication ;

- Madame OUATTARA Mono Boyaga Hortense épouse SERY, représentant le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- Monsieur COULIBALY Jean-Claude, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;

- Monsieur ANGOA Tché Victorien, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;

- Monsieur TRA Bi Charles Lambert, représentant les Directeurs de Publication ;

- Monsieur YAO Kouakou Patrice, représentant les éditeurs de presse ;

- Monsieur SERME Lassina, représentant les producteurs d'information numérique ;

- Monsieur ASSOMOLLI Konan Téléphore, représentant les distributeurs de presse ;

- Monsieur KAMATE Bannouman, représentant les Organisations de défense des droits humains ;
- Madame AMBOFO Sakia, représentant les Agences Conseil en Communication ;

- Madame BAFLAN MANDHE Patricia Epouse HOLOUALI, représentant les imprimeurs.

C- DIVERS

- Dans le cadre de la solidarité nationale appelée par le Président de la République et le Gouvernement, la Présidence de la République a contribué à hauteur de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et le Gouvernement à hauteur de cent millions (100 000 000) de francs CFA, au financement du plan de riposte à la pandémie du Coronavirus ;

- le jeudi 09 avril 2020 se tiendra une réunion restreinte du Conseil National de Sécurité (CNS) sur les questions de santé ;

- le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 15 avril 2020 ■

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020
Sidi Tiémoko TOURE
 Ministre de la Communication et des Médias,
 Porte-parole du Gouvernement
 porteparolat@communication.gouv.ci



... et de la Sndi.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1365

2

Fraternité Matin **N**ation

Mardi 14 avril 2020

Lutte contre le Covid-19

Le contournement du dispositif d'isolement du Grand Abidjan inquiète

Le sujet était au cœur du point de presse quotidien sur la pandémie au ministère de la Sécurité et de la Protection civile au Plateau.

Dr Édith Clarisse Kouassi, conseiller technique du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et le commissaire principal Charlemagne Bleu, porte-parole de la police nationale se sont inquiétés hier du contournement du dispositif d'isolement du Grand Abidjan par un grand nombre de personnes. Ils se sont exprimés à la faveur du point de presse quotidien sur la gestion de la pandémie de la maladie à coronavirus au ministère de la Sécurité et de la Protection civile au Plateau. Faisant le point sur la si-

tuation, Dr Édith Clarisse Kouassi a indiqué que les déplacements incontrôlés et discrets d'individus – qui échappent de ce fait au dispositif sanitaire en place – constituent une réelle préoccupation pour les autorités en charge des questions de santé. Parce qu'au dire du

conseiller technique du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, « il s'agit de tout mettre en œuvre pour contenir la pandémie dans le Grand Abidjan pour briser la chaîne de contamination et mieux conduire la prise en charge des malades ». Concernant l'action des équipes sur le terrain, elle a indiqué qu'une quarantaine de cas de contacts sur la centaine internee à l'Institut national de la jeunesse et des sports (Injs) a quitté le site après des tests qui se sont révélés négatifs. Une cinquantaine de personnes sont prises en charge au Village des technologies de l'information et de la biotechnologie (Vitib), selon elle. Et le Service des maladies infectieuses et tropicales (Smit) continue d'accueillir le gros des malades. Dr Édith Clarisse Kouassi a également souligné que plus de 3000 échantillons ont été analysés depuis le début de la stratégie de riposte.

Quant au commissaire principal Charlemagne Bleu, il a fait savoir que 43 personnes ont été interpellées à l'intérieur du pays pour avoir violé le couvre-feu ou contourné le dispositif d'isolement du Grand Abidjan. Et 17 personnes ont été assistées par les forces de sécurité : 10 à Abidjan pour des raisons de services médicaux et 7 à l'intérieur du pays pour des raisons de services publics. Le porte-parole de la police nationale a évoqué 6 engins roulants mis en fourrière à l'intérieur du pays et 4 corps enlevés à Cocody et Yopougon et acheminés vers des morgues. Char-



Les intervenants ont réitéré l'appel à la discipline de la part des populations. (Photos JOSÉPHINE KOUADIO)

le couvre-feu ou contourné le dispositif d'isolement du Grand Abidjan. Et 17 personnes ont été assistées par les forces de sécurité : 10 à Abidjan pour des raisons de services médicaux et 7 à l'intérieur du pays pour des raisons de services publics. Le porte-parole de la police nationale a évoqué 6 engins roulants mis en fourrière à l'intérieur du pays et 4 corps enlevés à Cocody et Yopougon et acheminés vers des morgues. Char-

magne Bleu a aussi dénoncé l'incivisme de certaines personnes qui ont bravé les mesures sécuritaires pour se retrouver dans des lieux publics, à l'effet de célébrer la fête de Pâques. Il a donc invité les populations à respecter les mesures prises, afin que les forces de l'ordre ne soient pas distraites dans l'accomplissement de la protection de proximité ■

ABOUBAKAR BAMBA

Le ministère de la Construction offre 20 millions de F Cfa pour les équipes en première ligne



Le ministre de la Construction remettant le chèque à son homologue de la Santé et de l'Hygiène publique.

bième, Alassane Ouattara et le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, ont appelé chaque ivoirien à être solidaire de l'action du gouvernement. « Nous connaissons la délicatesse de l'action des praticiens sur le terrain et nous exprimons ainsi notre solidarité devant leur engagement à endiguer la pandémie. Nul ne doit rester sans réaction devant cette situation difficile que vit notre pays à l'instar de tous les autres du monde », a-t-il lancé. Cette affirmation a rencontré l'adhésion du ministre de la Santé, Dr Eugène Aka Aouélé, qui a exprimé la gratitude de l'ensemble des bénéficiaires des dons faits par les partenaires extérieurs et intérieurs. « Ce don arrive à point nommé, puisque la stratégie de riposte est véritablement entrée dans sa phase active. Cet acte est un encouragement supplémentaire aux autres structures publiques et privées à renforcer les acquis pour une réponse efficace à la maladie à coronavirus », a souligné le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ■

ABOUBAKAR BAMBA

C'est un chèque de 20 millions de Fcfa que le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, a remis le 9 avril à son homologue Dr Eugène Aka Aouélé, pour soutenir les équipes en première ligne dans la lutte contre la maladie à coronavirus. C'était au Cabinet du récipiendaire sis au 16^e étage de la Tour D de la Cité administrative au Plateau. Bruno Koné a expliqué que le

don émane de l'ensemble des structures sous tutelle dépendant de son département ministériel, notamment l'Agence de gestion foncière (Agef), la Société de construction et de gestion immobilière (Sicogi) et la Sonitra. Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a déclaré que ce geste s'explique par la solidarité que la situation commande de la part de toutes les forces vives du pays. Surtout que le Président de la Répu-

La Chine fait un important don de matériel de soin



Le matériel en provenance de la Chine a été débarqué à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. (PHOTO DR)

La Chine concrétise son engagement à aider la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le Covid-19. Un important lot de matériels de soins et de protection individuelle est arrivé le 10 avril, à l'aéroport d'Abidjan. Il s'agit de 2000 combinaisons protectrices, 2000 masques de

type N95, 10 000 masques chirurgicaux, 500 pistolets de température, 2000 paires de lunettes de protection, 10 000 paires de gants chirurgicaux à usage unique et 10 000 paires de surchaussures médicales à usage unique. La cérémonie de réception officielle de ce don sera organisée prochainement ■

FAUSTIN EHOUMAN

ANNONCE

En raison de l'abondance de l'actualité, notre page "Regards croisés" vous sera proposée mardi prochain ■

DERNIÈRE HEURE

La Côte d'Ivoire enregistre un 6^e décès
Un patient de 73 ans, diabétique et hypertendu est décédé lundi 13 avril. 52 nouveaux cas, portant à 626 le nombre de personnes contaminées au covid 19. Il y a également 4 nouveaux guéris, soit 89 personnes redevenues négatives.

France : Confinement jusqu'au 11 mai
Emmanuel Macron s'est adressé aux français hier à qui il a demandé de continuer d'observer le confinement sur les quatre prochaines semaines ■

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mardi 14 avril 2020

Fraternité-Matin **Nation**

3

● **Le gouvernement prend en charge les factures d'eau d'avril et mai 2020 pour 316000 ménages vulnérables**

Les factures d'eau devant être payées en avril et en mai 2020 seront prises en charge par le gouvernement. Il s'agit d'atténuer l'impact de la pandémie du coronavirus sur plus de 316 000 ménages défavorisés, soit 2 millions de concitoyens. Les ménages facturés uniquement dans la tranche sociale (consommation trimestrielle comprise entre 1 m³ et 18 m³) sont concernés par cette disposition. Ces mesures ont été annoncées par le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, à l'occasion de la conférence de presse quotidienne sur le coronavirus, le 11 avril, à Abidjan. « Ces mesures coûteront à l'Etat 900 millions de FCfa », a indiqué Laurent Tchagba. Il a assuré que tous les ménages inscrits dans la tranche sociale qui avaient déjà réglé leur facture d'eau avant l'annonce



Laurent Tchagba, ministre de l'Hydraulique. (PHOTOS DR)

de cette mesure vont bénéficier d'un avoir équivalant au montant de la consommation qui sera déduit du paiement de la prochaine facture. Autre mesure forte annoncée

par le ministre de l'Hydraulique, le report des dates limites de paiement des factures d'eau pour trois mois. « Les factures d'eau qui devraient être payées en avril

sont reportées au 31 juillet 2020 et celles qui devaient être payées au plus tard le 06 mai sont reportées au 31 août 2020 », a-t-il expliqué. Selon lui, cette mesure n'entraîne pas une coupure d'eau pour raison d'impayés sur ces factures. Aucune pénalité ne sera appliquée aux consommateurs et aucun compteur ne sera déposé pour impayé. Il faut rappeler que le gouvernement a décidé également de prendre en charge les factures d'électricité de plus d'un million de ménages vulnérables abonnés au tarif social et de décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'avril à juillet 2020 et de mai à août 2020 ■

SOURCE : CIGC

● **La pandémie passera**

Nous avons suivi dimanche, à la télévision nationale, l'homélie pascale du cardinal Kutwa. Une adresse aux Ivoiriens et au monde entier sur fond de lutte contre le coronavirus. Le patron de l'Eglise catholique en Côte d'Ivoire a partagé son espoir avec les Ivoiriens et le reste du monde. « La pandémie passera », a-t-il indiqué. Qu'il a raison, son éminence, la pandémie passera effectivement. L'humanité n'est pas à sa première pandémie. Nous avons, dans nos articles précédents, rappelé que l'homme en a vaincu plusieurs. La peste, la grippe espagnole, le choléra et bien d'autres maladies ont été maîtrisées avec de tout petits moyens. Aujourd'hui, les capacités humaines se sont accrues. Des prouesses ont été réalisées dans bon nombre de domaines. L'homme a fait le voyage dans l'espace. Il y a donc de l'espoir. La pandémie du Covid-19 passera certainement. C'est vrai qu'on peut en douter, vu le nombre de décès par jour dans des pays et non des moindres comme les Etats-Unis, la France, l'Espagne et l'Italie. Mais ne nous arrêtons pas à cette seule statistique. Regardons aussi le nombre de personnes guéries. Aujourd'hui, dans le monde, plus de 300 000 personnes sont sorties des griffes du Covid-19 sur plus de 1 800 000 cas confirmés avec 114 290 décès. Cette pandémie passera nécessairement. Même l'Afrique qu'on considère comme la cinquième roue du carrosse tient le coup. Au Sénégal, le nombre de patients guéris est supérieur à celui des cas actifs sous traitement. En Côte d'Ivoire, il y a de plus en plus de personnes qui se remettent du Covid-19. Mais nous devons cultiver la discipline, respecter toutes les mesures édictées par le gouvernement pour venir rapidement à bout de cette maladie. Notre jeunesse gagnerait à comprendre que le football nourrit certes son homme, mais pour bénéficier de tout cet argent, il va falloir rester en vie. Dans les différents quartiers de nos communes, nous devons pouvoir dire à ces jeunes d'arrêter momentanément ce sport qui est collectif et qui, donc, peut devenir un vecteur de transmission. Il serait aussi bon d'arrêter les jeux de dames, de pétanque ou tout autre sport qui nécessite l'intervention de deux personnes et plus ainsi que la manipulation d'objets par plusieurs joueurs. A tous ceux qui veulent garder la forme, nous leur demandons de préférer les mouvements gymniques qu'on peut réaliser seul dans sa maison. La discipline, c'est ce qui nous manque le plus dans cette lutte. On demande aux gens de ne pas se coincer dans les véhicules de transport en vain. Regardons ce qui se passe dans les minicars appelés communément gbaka et nous comprenons que nous préférons souvent dans le désert. Les chauffeurs et propriétaires foulent aux pieds les décisions prises. Pour eux, ce qui compte ce sont les espèces sonnantes et trébuchantes. Se faire de l'argent, envers et contre tout, au mépris des mesures de prévention. Selon eux, ce n'est pas le gouvernement qui nourrit au quotidien leurs familles. Les passagers également s'en fichent royalement, eux qu'on croyait plus préoccupés par leur santé. A moins qu'ils n'aient pas le choix (?) On défie la maladie. Et c'est ce je-m'en-foutisme, comme ce fut le cas à l'Institut national de la jeunesse et des sports (Injs) lorsqu'on a voulu confiner certaines personnes, qui nous fait du tort dans la vaste campagne lancée par le gouvernement pour stopper la propagation de ce virus. A côté de cela, il y a certains esprits illuminés sur la Toile qui poussent des Ivoiriens à poser des actes répréhensibles. Qu'il a raison, le romancier italien Umberto Eco qui a dit : « Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient que dans les bars et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel ». Et ce sont ces gens qui, le plus souvent, perturbent le bon déroulement de la lutte. Malgré cela, il faut y croire. La pandémie passera en Côte d'Ivoire grâce à l'action conjuguée du gouvernement et de toutes les bonnes volontés qui se sont engagés dans ce combat. La pandémie obligatoirement passera. Mais saurons-nous en tirer les leçons ? Saurons-nous capables de redéfinir nos priorités ? Saurons-nous que nous devons, grands pays comme petits pays, faire de la santé la priorité des priorités, au lieu de chercher à tout prix à se procurer des armes nucléaires ou à avoir le pouvoir pour les ors de la République ? Saurons-nous que la course effrénée à la richesse n'est que vanité ? Saurons-nous que nous devons être plus solidaires, dans un monde où, finalement, un tout petit grain de sable peut gripper toute la machine et faire périr riche comme pauvre ? Aurons-nous de nouveaux comportements ? La pandémie passera. Mais après, changeons notre vision du monde. Revoyons nos priorités ■

ETIENNE ABOUA

● **Sidi Touré offre des kits sanitaires aux populations de Béoumi et de Sakassou**

Le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, est engagé dans la lutte contre la pandémie à coronavirus. Il a offert un lot de kits sanitaires pour aider les populations à freiner sa propagation dans les départements de Béoumi et de Sakassou. A Béoumi, dans la capitale du pays kôdè, la cérémonie de remise de don s'est déroulée, samedi, dans les locaux de la préfecture, en présence du corps préfectoral, des autorités sanitaires et des représentants des populations bénéficiaires. Empêché, le ministre de la Communication et des Médias s'est fait représenter par Ali Diabaté, directeur régional de l'Emploi jeunes. Ce dernier a tenu à faire savoir que le donateur a bénéficié de l'appui d'un certain nombre de cadres pour que le don soit consistant et que plusieurs personnes, notamment les plus vulnérables, puissent en bénéficier. D'un coût de



Remise symbolique de dons aux autorités administratives et traditionnelles.

deux millions de FCfa, le don, est, selon le directeur régional de l'Emploi jeunes, composé de cartons de gel hydro-alcoolique, de seaux à robinets, de seaux ordinaires, de cache-nez, de savon en poudre, de paquets de gants et de bidons d'eau de javel. Ces kits sanitaires ont été confiés au préfet de Béoumi, Jules Gouessé, qui se chargera de les remettre

aux différents bénéficiaires. Avant Béoumi, Sidi Touré, qui est par ailleurs coordonnateur régional du Rhdp de Gbékè III, a posé la même action à Sakassou, vendredi. Dans la capitale du Walébo, c'est le Dr Konan Yoboué, délégué départemental du Rhdp de Sakassou, qui a été chargé de remettre les kits aux populations. En plus de ces kits, le

donateur a offert six motos pour faciliter leur distribution dans les différents villages. « Ce n'est pas une action politique, c'est une action sanitaire. Par conséquent, le ministre a insisté sur le fait que toutes les populations doivent en bénéficier », a-t-il souligné. Jules Gouessé, préfet de Béoumi et Dr Gaoussou Touré, directeur départemental de la Santé et de l'Hygiène publique, en ont profité pour sensibiliser les populations aux mesures barrières à appliquer au quotidien. Il s'agit, entre autres, ont-ils rappelé, de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou d'utiliser du gel hydro-alcoolique, de rester chez soi autant que possible, d'utiliser le cache-nez, de ne pas se serrer les mains, d'éviter les accolades, d'éternuer ou de tousser dans le creux du coude, de respecter la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les personnes ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT REGIONAL

CORONAVIRUS (COVID-19)

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

Mesures de prévention

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

Fraternité-Matin

Nation

Mercredi 8 avril 2020

• Impact de la maladie en zone Uemoa

Finances publiques tendues, reprise économique difficile, selon Bloomfield Investment

Pour l'agence de notation basée à Abidjan, le PIB de la zone devrait décélérer en dessous de 4% si la crise est contenue sur le premier trimestre.

L'analyse commence par un constat : tous les Etats membres de la zone Uemoa sont touchés par la pandémie à Coronavirus Covid-19 avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire enregistrant les plus grands nombres de contamination (222 cas pour le Burkina Faso et 165 pour la Côte d'Ivoire au 29 mars 2020). S'ensuit une évidence : la pandémie qui touche tous les continents aura un impact direct sur les économies de la zone Uemoa. Pour Bloomfield Intelligence, entité de l'agence de notation Bloomfield Investment, cet impact direct sur l'économie se fera dans la Zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine regroupant huit pays), essentiellement par quatre canaux : le commerce international ; les transferts des migrants ; l'activité économique nationale ; et les finances publiques. Pour l'agence de notation, une baisse de la demande des produits d'exportation est en vue. Les principaux pays de la zone, c'est connu, exportent principalement les matières premières. Ces dernières années, il a été observé une tendance relativement à la hausse de ces différentes exportations en relation, soit avec la bonne performance de la production, soit avec l'amélioration des prix à l'international, rappelle l'étude. En 2017, les cinq principaux produits d'exportation de la zone sont : l'or, le cacao, le pétrole, la noix de cajou et le coton. Ils représentent 64,72% des exportations totales de biens. La répartition géographique des exportations officielles de l'Union montre que celles-ci sont destinées principalement à l'Europe (44,1%), suivie de l'Afrique (21,6%), de l'Asie (20,5%) et de l'Amérique (7,9%), soutient l'agence. Pour les auteurs de l'étude, « il est évident que la baisse de l'activité économique mondiale va entraîner une baisse de la demande de ces produits d'exportation, occasionnant ainsi une baisse des recettes d'exportation pour

les pays de la zone Uemoa ». Pour le premier trimestre, disent ces économistes, la plupart de ces produits ont suivi une tendance à la baisse de leur valeur par rapport à l'entame de l'année 2020. Cette situation devrait s'étendre d'après les premières estimations sur tout le premier semestre 2020. Les pays ne seront toutefois pas touchés de la même manière. « L'or, malgré sa qualité d'actif en période de crise a enregistré une très forte volatilité de son prix sur le premier trimestre en raison des nombreuses incertitudes soulevées par le COVID 19. Toutefois, les mesures vigoureuses prises par les banques centrales au niveau international pourraient soutenir le cours dans les mois à venir. Cette situation aurait pu être à la faveur des pays exportateurs, cependant la perturbation du transport aérien et l'arrêt de l'activité de certaines raffineries devraient limiter les exportations d'or ». Le Burkina Faso et le Mali sont les plus exposés avec des exportations d'or représentant respectivement 68% et 69,7% des exportations totales de biens en 2018, analysent les économistes de Bloomfield Intelligence. Qu'en est-il du cacao ? « Bien que les cours du cacao ont été en hausse sur les deux premiers mois de 2020, les anticipations sur une augmentation de la production en raison d'une bonne pluviométrie et sur la baisse de la demande en raison de la propagation du Covid 19 ont contribué à un repli des cours au mois de mars. Cette situation pourrait perdurer et avoir une incidence sur les exportations de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et dont les produits du cacao représentent 38,6% de ses exportations totales de biens en 2018 ». S'agissant des cours du pétrole, ceux-ci connaissent des baisses assez importantes, ayant perdu plus de 60% de leur valeur sur le premier trimestre. Cette chute résulte du déséquilibre sur le marché entre offre abondante et baisse de la de-



Stanislas ZEZE, Président du Conseil d'administration, Directeur général de Bloomfield Investment Corporation. (PHOTOS: DR)

mande mondiale. L'analyse de Bloomfield : « Même si les pays producteurs arrivaient à s'entendre sur un quota de production, le ralentissement de l'économie mondiale et l'importance des stocks limiteraient la hausse des cours par rapport à leur niveau de l'année dernière. La Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal sont les principaux pays de la zone dont les exportations seraient exposées ». La situation de la noix de cajou intéresse particulièrement la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. La Côte d'Ivoire est en effet le premier producteur mondial de cette spéculant qui est également son deuxième produit d'exportation (8,90%) derrière le cacao. Les exportations de noix de cajou représentent 99% des exportations totales de biens de la Guinée-Bissau en 2018, rendant le pays fortement vulnérable. Sur les deux premiers mois de l'année, souligne l'étude, le cours de la noix de cajou s'est contracté. Les projections du cours de la noix de cajou s'avèrent plus délicates pour les mois à venir. En effet, l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires, particulièrement des produits de longue conservation, dans un contexte de baisse du transport pourrait avoir une incidence positive sur le prix

de la noix de cajou, mais pas nécessairement dans les pays d'origine. Les mesures de confinement prises en Inde impacteront nécessairement les industriels du secteur, ce qui occasionnera une baisse de la demande en noix de cajou brut et partant des prix. Une reprise de l'activité économique pour les prochains mois qui s'annonce difficile Le ralentissement dans l'exécution des chantiers structurants, le ralentissement de l'activité économique, les effets indirects de la contraction de l'économie mondiale, l'arrêt de l'investissement public et privé, le report des taxes et impôts, conduiront à une contraction importante du PIB de la zone en dessous de 4% si la crise ne s'étale que sur le premier semestre, avancent les économistes de Bloomfield. Qui prévient : la situation pourrait être plus contraignante si elle perdurait après cette période. « La capacité de mobilisation des ressources annoncées par certains Etats pour faire face à la crise sanitaire et accompagner le secteur privé sera cruciale. Les investissements des entreprises du secteur privé vont être stoppés afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution de la situation. Le risque de faillite est rela-

tivement important à cause de l'arrêt brutal de l'activité dans certains secteurs et particulièrement pour les PME/PMI qui ne sauront pas ajuster leur fonctionnement dans cette situation ». Pour les entreprises ayant des factures avec l'Etat, l'accumulation des arriérés constituera une épée de Damoclès, anticipe l'étude. La crise sanitaire pourrait soulever la question de la capacité de stockage des produits agricoles dans un contexte de prix bas et de faiblesse de la demande. « Il apparaît important dans un tel contexte pour les Etats, d'envisager des stratégies pour ne pas fragiliser davantage un secteur agricole qui concentre l'essentiel de la main d'œuvre dans la plupart des pays de la zone. Certains Etats ont déjà initié des plans de soutien à l'économie afin de mitiger l'impact de la pandémie. L'efficacité sur la durée, les différentes mesures prises, bien que louables, pourraient être remises en cause. En effet, le contexte actuel est marqué par un ralentissement/arrêt de l'activité des entreprises. Par conséquent, le report du paiement de taxes et impôts ne pourrait être une solution durable et soutenable pour le secteur privé ». Pour preuve, à échéance, ajoutent les économistes, (trois mois en ce qui concerne la Côte d'Ivoire), les entreprises, déjà en difficulté devront faire face à un cumul de différentes charges dues et qui avaient été reportées. Pour Bloomfield, le risque social n'est pas négligeable. Une analyse qui se rapproche de celle polémique d'un institut français de stratégie abondamment relayé ces derniers jours par les médias. « La pandémie du Covid 19 met en exergue les faiblesses du système de santé des pays de l'UEMOA face à une urgence sanitaire de cette ampleur. Au-delà du système sanitaire, elle vient rappeler les nombreux déficits en infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, cette crise sanitaire pourrait fragiliser davantage un environnement social relative-

ment précaire, exacerbant les besoins des populations et la précarité de certains ménages avec une hausse du chômage en perspective. A cela s'ajoute la crise sécuritaire et humanitaire dans certains pays de la zone (Burkina Faso, Mali). D'où cette exhortation des auteurs : « Il apparaît urgent pour les autorités nationales de faire preuve de transparence, de bonne gouvernance et de fermeté dans la gestion de la crise, et particulièrement des fonds alloués à cette fin afin, premièrement de rassurer la population, et deuxièmement de maintenir leur confiance en l'action gouvernementale ». Une remise en cause des modèles de développement des pays africains est en jeu Les différents canaux de transmission des conséquences de la crise sanitaire actuelle rappellent les nombreuses failles des économies africaines et particulièrement de la zone UEMOA : entre autres, la forte concentration des produits d'exportation sur les matières premières à faible valeur ajoutée, la faible diversification de l'économie, l'érosion de la capacité financière des Etats, la faiblesse des infrastructures, etc., poursuit le rapport. Qui recommande : « C'est l'occasion donnée aux Etats africains de repenser leur modèle de développement. Au niveau mondial, les pays développés procéderont à une relocalisation de certaines industries afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les Etats pourraient se replier sur eux même. Il apparaît alors nécessaire pour les pays africains de renforcer la coopération et l'intégration régionale en réorganisant leurs économies. La capacité des Etats africains à formuler les politiques économiques pour booster les économies, sera très importante pour assurer la croissance et améliorer le quotidien des populations ». VALENTIN MBOUGUENG

Impact de la crise sanitaire sur la microfinance

Ali Badini, Dg de Crédit Access : « Le plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement est inédit en Afrique, mais... »

Tous les secteurs d'activité sont touchés directement ou indirectement par la crise sanitaire mondiale. C'est le cas de la microfinance Credit Access, selon l'administrateur-directeur général.

Quel est l'impact de la maladie à coronavirus sur votre activité ?

Nous sommes un système financier décentralisé communément appelé institution de microfinance. Nous sommes spécialisés dans la distribution de crédits, la collecte de l'épargne, la fourniture de services de monétique, d'assurance et de transferts. Nos produits et services financiers s'adressent aux micro, petites et moyennes entreprises, aux salariés du secteur privé et aux particuliers. En parlant d'impact, cela suppose que nous avons fait une étude de la situation qui prévaut, or la crise sanitaire que nous vivons continue de faire des ravages dans plusieurs pays comme chez nous en Côte d'Ivoire. Parler d'impact, c'est s'appuyer sur des hypothèses probabilistes ou prospectives et pour lesquelles des scénarii sur les conséquences économiques, sociales, humanitaires, sécuritaires ou politiques doivent être envisagés. Je ne pense pas qu'on puisse le faire à l'heure actuelle. Je serais donc plus à l'aise à parler de « effet ». Plutôt que d'« impact ». De ce point de vue, je peux affirmer que l'effet de la crise sanitaire que nous vivons est perceptible sur nos principaux domaines d'activité. Concernant l'épargne, nous observons une baisse du niveau de collecte auprès de notre portefeuille clientèle. Notre activité de crédit est également affectée en ce sens que nous avons été contraints de suspendre nos débourséments en raison du ralentissement voire de la fermeture totale de certaines activités de nos clients.

De manière parallèle, on note des difficultés voire une incapacité de certains clients emprunteurs à honorer leurs échéances de prêt du fait des effets de la crise. Ajouté à cela, le respect des règles liées aux mesures de lutte contre le coronavirus, notamment le respect de la distanciation sociale que nous ne décrions pas, mais qui a

limité drastiquement nos capacités de recouvrement et cela nous a contraint à réduire nos effectifs au sein de notre réseau d'agences.

La Bceao a annoncé des mesures de soutien au secteur bancaire...

La Bceao a pris, en effet, une série de mesures pour soutenir le secteur bancaire dans cette période de crise. En deux semaines, ce sont trois communiqués qu'elle a diffusés et qui visent, entre autres, à : élargir le champ de refinancement des banques commerciales avec 340 milliards de FCfa de liquidités supplémentaires afin de porter à 4750 milliards l'enveloppe de liquidités disponibles pour couvrir les besoins de trésorerie des banques, coter 1700 entreprises afin de prendre en compte leurs effets, promouvoir les moyens de paiement électroniques et reporter les échéances des emprunteurs en difficulté du fait de la crise sanitaire.

Globalement, ces mesures qui ont été prises et qui relèvent des prérogatives de l'autorité monétaire sont à saluer tant pour leur promptitude que pour leur capacité à accroître la liquidité et à sauvegarder la qualité du portefeuille des banques. Tout en espérant que ces mesures contribueront à atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique des États de l'Union, il est bon de souligner que la Bceao dispose de leviers supplémentaires pour renforcer son dispositif de réponse à la crise. Il s'agit notamment de la réduction des taux directeurs et du rachat de titres publics.

Cependant, ces mesures n'intègrent pas le secteur de la microfinance, acteur incontournable du développement de nos économies et dont les services sont majoritairement orientés vers le secteur informel. En Côte d'Ivoire, ce secteur contribue à plus de 30% dans la formation du Pib et représente plus de 93% des emplois. De mon point de vue, il convient donc de prendre des dispositions



Photo: Bf

permettant de soutenir les institutions de microfinance et de leur éviter de subir de plein fouet les effets de la crise. Accéder au guichet de refinancement de la Banque centrale à des taux préférentiels serait bienvenu.

Pouvez-vous nous éclairer sur l'importance de la microfinance en Côte d'Ivoire ? De quelle façon contribue-t-elle au développement économique des Tpe et Pme ?

Le secteur de la microfinance a observé une forte croissance ces dix dernières années. À titre d'illustration, les encours d'épargne et de crédit de l'ensemble des Institutions de microfinance (Imf) se situaient respectivement à plus de 350 et 341 milliards de FCfa en 2019 contre moins de 50 milliards pour ces deux indicateurs, dix ans en arrière. Aussi les produits et services offerts par les Imf profitent-ils à un portefeuille clientèle de plus de deux millions de personnes. Indirectement, ce sont près de vingt millions de personnes qui bénéficient du fruit des prestations des Imf. C'est tout simplement énorme !

Pour l'essentiel, ces bénéficiaires, essentiellement des commerçants et des

feuille clientèle d'effectuer certaines opérations à distance.

Le gouvernement a, de son côté, annoncé des mesures de soutien aux entreprises qui pourraient vous permettre de moins souffrir des effets de la crise...

Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly a annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire portant sur la somme de 1700 milliards de FCfa, soit environ 5% de notre Pib. Ce plan est inédit en Afrique tant par son volume que par son caractère tripartite, à savoir économique, social et humanitaire. Il vise, entre autres, à soutenir les Pme et le secteur informel et nous fondons, à cet effet, un réel espoir dans sa mise en œuvre. Nous espérons qu'il permettra effectivement de soutenir l'économie de masse au sein de laquelle les microfinances jouent un rôle fondamental.

Pour permettre, par ailleurs, aux entreprises de sauvegarder les emplois et d'éviter le chômage de millions de personnes, il serait souhaitable que l'ensemble du secteur privé soit accompagné aussi bien aujourd'hui que dans une période post-crise afin d'éviter un pic de faillite. Bénéficier, par exemple, de mesures d'exonération de charges fiscales et sociales pourrait préserver la solvabilité des entreprises et relancer conséquemment leurs activités. Ainsi, nous renouons avec un cercle vertueux dans lequel l'offre des entreprises et la demande des consommateurs contribueront à créer davantage de valeurs.

Toutefois, ne perdons pas de vue que nos États pourront sortir affaiblis de cette crise. On anticipe déjà des baisses de croissance, voire une récession économique. Notre pays pourrait être frappé par la décroissance avec, en prévision, une baisse de 4% de son produit intérieur brut, comme le prévoit la Banque mondiale pour l'année 2020. Ce qui veut dire

moins de richesses, moins d'investissements. Et c'est en cela que le secteur privé pourrait jouer un rôle de catalyseur dans la relance de la croissance économique à la seule condition, bien évidemment, de ne pas perdre ses capacités productives et de productivité au sortir de la crise du Covid-19.

Beaucoup de vos clients pourraient avoir du mal à honorer leurs créances à bonne date du fait de la pandémie, comme vous l'avez dit. Avez-vous la résilience nécessaire pour y faire face ?

En vue de soutenir nos clients emprunteurs dans cette période difficile, Crédit Access a assoupli ses conditions de remboursement de crédits par le report d'échéances de prêts pour ceux dont les activités ont été directement impactées par la crise sanitaire. Cette décision aura certes un impact négatif sur nos performances, mais elle ne nous empêchera pas d'assurer la continuité de nos services. Et je peux assurer l'ensemble de nos clients de la pertinence des mesures que nous avons prises en ce sens dès l'entame de cette crise. Toutefois, à l'instar de la majorité des Institutions de microfinances, la distribution de crédits est fortement ralentie voire suspendue, ce qui pénalise des millions de personnes. L'appui de nos autorités régaliennes destiné au secteur de la microfinance en vue de garantir les prêts que nous accordons permettrait de conforter les Imf dans la reprise de leurs activités de distribution de crédits. Ceci permettrait, à n'en point douter, de préserver le tissu productif local de nos Tpe et Pme qui, rappelons-le, représentent le creuset de la finance inclusive de notre pays. Fragiliser l'écosystème qui la compose contribuerait à réduire tous les efforts consentis pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive adoptée l'année dernière seulement ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR GERMAINE BONI

Impact de la crise sanitaire sur la microfinance

Ali Badini, Dg de Crédit Access : « Le plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement est inédit en Afrique, mais... »

Tous les secteurs d'activité sont touchés directement ou indirectement par la crise sanitaire mondiale. C'est le cas de la microfinance Credit Access, selon l'administrateur-directeur général.

Quel est l'impact de la maladie à coronavirus sur votre activité ?

Nous sommes un système financier décentralisé communément appelé institution de microfinance. Nous sommes spécialisés dans la distribution de crédits, la collecte de l'épargne, la fourniture de services de monétique, d'assurance et de transferts. Nos produits et services financiers s'adressent aux micro, petites et moyennes entreprises, aux salariés du secteur privé et aux particuliers. En parlant d'impact, cela suppose que nous avons fait une étude de la situation qui prévaut, or la crise sanitaire que nous vivons continue de faire des ravages dans plusieurs pays comme chez nous en Côte d'Ivoire. Parler d'impact, c'est s'appuyer sur des hypothèses probabilistes ou prospectives et pour lesquelles des scénarii sur les conséquences économiques, sociales, humanitaires, sécuritaires ou politiques doivent être envisagés. Je ne pense pas qu'on puisse le faire à l'heure actuelle. Je serais donc plus à l'aise à parler de « effet ». Plutôt que d'« impact ». De ce point de vue, je peux affirmer que l'effet de la crise sanitaire que nous vivons est perceptible sur nos principaux domaines d'activité. Concernant l'épargne, nous observons une baisse du niveau de collecte auprès de notre portefeuille clientèle. Notre activité de crédit est également affectée en ce sens que nous avons été contraints de suspendre nos déboursments en raison du ralentissement voire de la fermeture totale de certaines activités de nos clients.

De manière parallèle, on note des difficultés voire une incapacité de certains clients emprunteurs à honorer leurs échéances de prêt du fait des effets de la crise. Ajouté à cela, le respect des règles liées aux mesures de lutte contre le coronavirus, notamment le respect de la distanciation sociale que nous ne décrions pas, mais qui a

limité drastiquement nos capacités de recouvrement et cela nous a contraint à réduire nos effectifs au sein de notre réseau d'agences.

La Bceao a annoncé des mesures de soutien au secteur bancaire...

La Bceao a pris, en effet, une série de mesures pour soutenir le secteur bancaire dans cette période de crise. En deux semaines, ce sont trois communiqués qu'elle a diffusés et qui visent, entre autres, à : élargir le champ de refinancement des banques commerciales avec 340 milliards de FCfa de liquidités supplémentaires afin de porter à 4750 milliards l'enveloppe de liquidités disponibles pour couvrir les besoins de trésorerie des banques, coter 1700 entreprises afin de prendre en compte leurs effets, promouvoir les moyens de paiement électroniques et reporter les échéances des emprunteurs en difficulté du fait de la crise sanitaire.

Globalement, ces mesures qui ont été prises et qui relèvent des prérogatives de l'autorité monétaire sont à saluer tant pour leur promptitude que pour leur capacité à accroître la liquidité et à sauvegarder la qualité du portefeuille des banques. Tout en espérant que ces mesures contribueront à atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique des États de l'Union, il est bon de souligner que la Bceao dispose de leviers supplémentaires pour renforcer son dispositif de réponse à la crise. Il s'agit notamment de la réduction des taux directs et du rachat de titres publics.

Cependant, ces mesures n'intègrent pas le secteur de la microfinance, acteur incontournable du développement de nos économies et dont les services sont majoritairement orientés vers le secteur informel. En Côte d'Ivoire, ce secteur contribue à plus de 30% dans la formation du Pib et représente plus de 93% des emplois. De mon point de vue, il convient donc de prendre des dispositions



Photo: Bf

permettant de soutenir les institutions de microfinance et de leur éviter de subir de plein fouet les effets de la crise. Accéder au guichet de refinancement de la Banque centrale à des taux préférentiels serait bienvenu.

Pouvez-vous nous éclairer sur l'importance de la microfinance en Côte d'Ivoire ? De quelle façon contribue-t-elle au développement économique des Tpe et Pme ?

Le secteur de la microfinance a observé une forte croissance ces dix dernières années. A titre d'illustration, les encours d'épargne et de crédit de l'ensemble des Institutions de microfinance (Imf) se situaient respectivement à plus de 350 et 341 milliards de FCfa en 2019 contre moins de 50 milliards pour ces deux indicateurs, dix ans en arrière. Aussi les produits et services offerts par les Imf profitent-ils à un portefeuille clientèle de plus de deux millions de personnes. Indirectement, ce sont près de vingt millions de personnes qui bénéficient du fruit des prestations des Imf. C'est tout simplement énorme !

Pour l'essentiel, ces bénéficiaires, essentiellement des commerçants et des

feuille clientèle d'effectuer certaines opérations à distance.

Le gouvernement a, de son côté, annoncé des mesures de soutien aux entreprises qui pourraient vous permettre de moins souffrir des effets de la crise...

Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly a annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire portant sur la somme de 1700 milliards de FCfa, soit environ 5% de notre Pib. Ce plan est inédit en Afrique tant par son volume que par son caractère tripartite, à savoir économique, social et humanitaire. Il vise, entre autres, à soutenir les Pme et le secteur informel et nous fondons, à cet effet, un réel espoir dans sa mise en œuvre. Nous espérons qu'il permettra effectivement de soutenir l'économie de masse au sein de laquelle les microfinances jouent un rôle fondamental.

Pour permettre, par ailleurs, aux entreprises de sauvegarder les emplois et d'éviter le chômage de millions de personnes, il serait souhaitable que l'ensemble du secteur privé soit accompagné aussi bien aujourd'hui que dans une période post-crise afin d'éviter un pic de faillite. Bénéficier, par exemple, de mesures d'exonération de charges fiscales et sociales pourrait préserver la solvabilité des entreprises et relancer conséquemment leurs activités. Ainsi, nous renouons avec un cercle vertueux dans lequel l'offre des entreprises et la demande des consommateurs contribueront à créer davantage de valeurs.

Toutefois, ne perdons pas de vue que nos États pourront sortir affaiblis de cette crise. On anticipe déjà des baisses de croissance, voire une récession économique. Notre pays pourrait être frappé par la décroissance avec, en prévision, une baisse de 4% de son produit intérieur brut, comme le prévoit la Banque mondiale pour l'année 2020. Ce qui veut dire

moins de richesses, moins d'investissements. Et c'est en cela que le secteur privé pourrait jouer un rôle de catalyseur dans la relance de la croissance économique à la seule condition, bien évidemment, de ne pas perdre ses capacités productives et de productivité au sortir de la crise du Covid-19.

Beaucoup de vos clients pourraient avoir du mal à honorer leurs créances à bonne date du fait de la pandémie, comme vous l'avez dit. Avez-vous la résilience nécessaire pour y faire face ?

En vue de soutenir nos clients emprunteurs dans cette période difficile, Crédit Access a assoupli ses conditions de remboursement de crédits par le report d'échéances de prêts pour ceux dont les activités ont été directement impactées par la crise sanitaire. Cette décision aura certes un impact négatif sur nos performances, mais elle ne nous empêchera pas d'assurer la continuité de nos services. Et je peux assurer l'ensemble de nos clients de la pertinence des mesures que nous avons prises en ce sens dès l'entame de cette crise. Toutefois, à l'instar de la majorité des Institutions de microfinances, la distribution de crédits est fortement ralentie voire suspendue, ce qui pénalise des millions de personnes. L'appui de nos autorités régaliennes destiné au secteur de la microfinance en vue de garantir les prêts que nous accordons permettrait de conforter les Imf dans la reprise de leurs activités de distribution de crédits. Ceci permettrait, à n'en point douter, de préserver le tissu productif local de nos Tpe et Pme qui, rappelons-le, représentent le creuset de la finance inclusive de notre pays. Fragiliser l'écosystème qui la compose contribuerait à réduire tous les efforts consentis pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive adoptée l'année dernière seulement ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR GERMAINE BONI

Mauvaise gouvernance supposée à la Banque africaine de développement

Akinwumi Adesina réfute des « allégations fallacieuses et sans fondement »

Après la parution dans la section Afrique du journal français Le Monde d'un article relayant la contestation de certains employés disant alerter les gouverneurs de la Banque sur des comportements « contraires à l'éthique » et des traitements de faveur au sein de l'institution panafricaine, le premier responsable de la Bad nie tout en bloc dans une mise au point rendue publique ce jour.

Un article publié dans le Monde a été porté à ma connaissance. A la suite de cette publication, j'ai été littéralement submergé par les marques de soutien et de solidarité extraordinaires qui continuent de me parvenir. La Banque africaine de développement jouit d'une très solide réputation de bonne gouvernance. Elle a été classée 4e institution la plus transparente au monde par « Publiez ce que vous financez. » J'ai une grande confiance dans les systèmes de gouvernance de la Banque mis en place par le Conseil des gouverneurs ». Ainsi commence la mise au point du président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina.

Le Comité d'éthique du Conseil d'administration mène actuellement son action dans le cadre de ses systèmes d'examen interne. Laissons le Comité achever son examen et ses travaux sans interférence de quelque média que ce soit, conseille M Adesina.

« Je suis totalement convaincu, persuade-t-il, que sur la base de faits et de preuves, les procédures régulières d'examen et la transparence révéleront que tout cela ne constitue que des allégations fallacieuses et sans fondement ». « Je voudrais, recommande le président, que tous les membres du personnel, les actionnaires et les partenaires de la Banque, qui sont particulièrement dévoués, ne soient ni touchés ni ébranlés par ces allégations manifestement fausses. Je resterai calme et résolu. Je ne me laisserai pas distraire. Aucun mensonge, quelle qu'en soit la propagation, ne pourra jamais dissimuler la vérité. Bientôt, la vérité éclatera au grand jour ». Akinwumi Adesina se veut plus déterminé que jamais : « Je continuerai à m'acquitter de mes devoirs et responsabilités de Président, avec le plus haut niveau de professionnalisme, de dévouement et de détermination inébranlable, pour diriger et soutenir la mission audacieuse de la Banque en faveur du développement ac-



Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement. (PHOTOS - DP)

celéré de l'Afrique, et pour aider à protéger le continent en cette période de pandémie de COVID19». Une enquête interne, sensible et gênante, suit son cours à la Banque africaine de dévelop-

pement (BAD). En toute discrétion car elle vise son président, le nigérian Akinwumi Adesina, écrivait Le Monde Afrique, hier. « A la tête, depuis 2015, de la première institution de financement du

développement d'Afrique, ce brillant économiste et ancien ministre de l'Agriculture du Nigeria (2011-2015) se retrouve accusé par une frange du personnel de favoritisme au profit de proches compatriotes et de comportements « contraires à l'éthique ». Les soupçons portent également sur des cas de « violation du code de conduite » et d'« entrave à l'efficacité (...) affectant la confiance dans l'intégrité » de la Banque », écrivent les deux auteurs de l'article.

A l'origine de cette affaire embarrassante, poursuivent-ils, il y a « un groupe de membres du personnel préoccupés » par des pratiques jugées douteuses qu'ils ont recensées avec minutie, dans l'ombre, pour éviter, disent-ils, une « crise institutionnelle ». Soucieux de préserver leur anonymat, ces employés se sont mués en lanceurs d'alerte, comme le permet le code de conduite de la BAD. Le 19 janvier, écrit savoir le quotidien français, « ils ont déposé plainte et

transmis au département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque un document de onze pages détaillant seize cas d'abus résumés, impliquant parfois directement le président Adesina. Des allégations actuellement « examinées par le conseil des gouverneurs de la BAD », précise le directeur du département des services juridiques, Godfred Awa Eddy Penn, qui s'interdit tout commentaire ».

M Adesina, candidat à sa réélection (le scrutin devrait se dérouler lors des prochaines assemblées générales de la Bad théoriquement prévues en mai 2020), avait déjà esquivé, en début d'année, des remarques assez curieuses du président de la Banque mondiale, accusant l'institution basée à Abidjan de prêter trop facilement aux pays africains. Ce qui était de nature, selon David Malpass, à aggraver l'endettement des pays bénéficiaires. D'un ton ferme, avec des chiffres, Akinwumi Adesina avait balayé ces accusations.

VALENTIN MBOUGUENG

Innovation

Le Cntig crée un outil pour le suivi-évaluation de la pandémie

Le numérique s'invite dans la lutte contre la propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Le Comité national de télédétection et d'information géographique (Cntig) vient de développer une application cartographique dynamique. Selon un communiqué de cette structure dont nous avons reçu copie. Cette application permet d'effectuer le suivi-évaluation de la pandémie de même qu'évaluer l'impact des mesures des prises par le gouvernement.



Le directeur général du Comité national de télédétection et d'information géographique (CNTIG), Dr Edouard Fonh-Gbé.

Ce centre de commandement numérique est donc un précieux outil d'aide qui permettra au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique de prendre les meilleures décisions. Il présente deux grands modules : le module diagnostic qui, à travers un filtre géographique, permettra de visualiser par zone géographique le nombre de personnes testées positives au virus, le nombre de personnes guéries, les personnes actives ou décédées.

Cette visualisation par zone servira au confinement progressif comme l'a mentionné le Président de la République, lors de son discours à la nation. Et le module de simulation qui permet donc de faire des simulations sur un horizon déterminé des cas de contaminations, de décès, de guérisons mais aussi de tout autre indicateur jugés

pertinents par les spécialistes de la santé.

En définitive, cette application géospatiale que propose le Cntig, permettra de suivre et de gérer au mieux le flux d'informations reçues par le Centre d'information gouvernementale sur le Covid 19 récemment créé.

Depuis plusieurs mois, la pandémie du Covid-19 déstabilise l'équilibre mondial sur le plan sanitaire, humanitaire et économique. La maladie qui est apparue en Côte d'Ivoire début-mars, a amené le gouvernement ivoirien à l'instar de plusieurs autres pays à décréter l'état d'urgence et à prendre de strictes mesures pour lutter efficacement contre la propagation de cette pandémie. Le Président de la République a aussi appelé l'ensemble des forces vives à la mobilisation et au civisme pour gagner la guerre contre ce virus.

La réaction du directeur général du Cntig à cet appel ne s'est pas fait attendre en mettant en place le présent outil. Aussi, le Cntig s'active-t-il à

présenter l'outil au ministère de la Santé, au Centre d'information gouvernemental sur le Covid-19, ainsi qu'à tous les acteurs clés actifs

dans la lutte contre cette pandémie.

FAUSTIN EHOUMAN
SOURCE : SERCOM CNTIG

Fraternité-Matin

COMMUNIQUÉ

Chers clients,

Face à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID19), le pays est confronté à une situation inédite qui a conduit à la mise en vigueur de l'Etat d'urgence et l'instauration d'un couvre-feu de **21h à 5h du matin, à partir du mardi 24 Mars 2020.**

Relativement à cette situation et dans le but de permettre à tous de respecter les mesures prises par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la Direction Générale de la SNPECI vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos annonces publicitaires, la veille, au **plus-tard à Midi (12 heures).**

La Direction Générale de la SNPECI, en ces temps extraordinaires, tient à vous rassurer de la continuité de la qualité de ses produits, services et respect des délais de production.

Tous, soyons unis contre le COVID19.